Mardi 1er Juin 1915 — Le numéro : 10 centimes

L'ECHO DE LIEGE

ADMINISTRATION ET RÉDACTION
15, RUE DU MOUTON-BLANC, 15

JOURNAL QUOTIDIEN

ANNONCES
La petite ligne (offres et demandes d'emploi) fr. 0,20
La petite ligne 0,40
Réclames avant les annonces 1,00
Nécrologie 1,00
Faits-divers 3,00
Corps du journal 4,00

LA GUERRE

COMMUNIQUÉS OFFICIELS

ALLEMANDS

FRONT OCCIDENTAL

Berlin, 31 mai.

Les Français ont tenté hier de percer notre front au nord d'*Arras* et dans le bois *Le Prêtre* avec des forces considérables. Près d'*Arras*, l'ennemi s'était rapproché le soir précédent à l'aide de travaux de sape, de notre front *Neuville-Roclincourt*.

On attendait en conséquence une attaque contre notre front, après l'échec de toutes les tentatives de l'ennemi de nous repousser de nos positions vers le nord. Celle-ci s'est produite hier après-midi après une préparation de plusieurs heures par l'artillerie, mais grâce à la bravoure de nos régiments rhénans et bavarois, elle a abouti à une défaite complète de l'ennemi. Ses pertes sont extraordinairement élevées.

Dans le bois *Le Prêtre*, les Français ne sont parvenus à pénétrer que dans quelques tranchées faiblement défendues ; pour le surplus, les attaques de l'ennemi ont également échoué ici.

Près d'*Ostende*, une batterie côtière a descendu un aviateur ennemi.

Le viaduc du chemin de fer de *Dammerkirch* a été détruit hier à nouveau en quelques coups de notre artillerie après que les Français, après un travail de plusieurs mois, n'étaient parvenus à le rendre à nouveau utilisable que depuis quelques jours.

FRONT ORIENTAL

Il n'y a pas d'événement important à signaler.

FRONT SUD-EST

Au cours des combats près de *Przmysl*, les troupes allemandes ont progressé vers les fronts nord et nord-est.

FRANCAIS

Paris, 29 Mai. — Communiqué de 15 heures :

Au Nord d'*Arras*, la journée a été caractérisée par un violent combat d'artillerie.

L'ennemi a bombardé principalement nos positions sur le plateau de *Notre Dame de Lorette*. Une attaque de nuit nous a permis de réaliser de nouveaux progrès à l'est de la ligne *Aix-Noulettes-Souchez*.

Vers minuit, nous avons facilement repoussé une contre-attaque allemande dirigée contre nos tranchées d'*Ablain-Saint-Nazaire*.

Dans la région de l'*Argonne*, près le *Fontaine Madame* nous nous sommes emparés d'une partie de tranchées ennemie.

—o—

Communiqué du 29 mai à 23 heures

Nous avons fait de nouveaux progrès dans le secteur au nord d'*Arras*.

Notre offensive nous a mis en possession de tout le village d'Ablain. Nous avons détruit 3 compagnies allemandes

A *Neuville-St-Vaast* les combats dans les rues continuent. Près de *Thiancourt* nous avons abattu un aéroplane allemand.

ITALIENS

Rome, 29 Mai. — Communiqué de 23 heures :

Régions du Tyrol et du Trentin

Notre bombardement dirigé des environs de *Tonale* et du plateau d'*Asiago* et *Lavarone* contre les ouvrages ennemis continue. L'adversaire a violemment répondu à notre feu ; cependant, les forts autrichiens de *Luserna, Busa*, et *Spitzverle* sont fortement endommagés.

Le 27 Mai, notre infanterie renforcée par de l'artillerie et des douaniers a pris l'offensive contre *Ala*.

Après s'être rendu maître du village de *Pilante* défendu par des tranchées, nos troupes se sont établies à *Ala*. Le combat a duré de minuit à la soirée. Nos pertes s'accusent restreintes.

Le 28 Mai, quelques bataillons de nos chasseurs alpins ont prononcé de sérieuses attaques entre *Frocella et Lavarco*, dans le voisinage de *Misurina* et ont dispercé deux compagnies ennemies.

Région carinthienne

Le feu de notre artillerie moyenne continue de façon effective à agir contre *Monte Croce (Klöckenpass), Carinco* et *Malborghette* en dépit du brouillard qui constitue un sérieux obstacle à la guerre en montagne.

Depuis le 27 Mai, un col élevé du *Val Raccolana* se trouve en notre possession.

Région de Frioul

Pendant la nuit du 27 au 28 Mai, nos dirigeables ont accompli d'importants voyages de reconnaissance au-dessus du territoire ennemi. Ils ont en outre jeté des bombes qui ont occasionné de grands dégâts, ils n'ont pas été atteints par le feu ennemi.

Avion capturé à la côte italienne

Rome, 29 mai. — Le chef de l'état-major de l'Amirauté annonce que le 27 mai dernier un hydro-avion autrichien a été capturé à la côte italienne. Les pilotes ont été faits prisonniers.

AUX DARDANELLES

Constantinople, 29 mai. — Le grand quartier général turc annonce que le navire de guerre anglais du type « Agamemnon » auquel nous nous référions dans notre numéro d'hier, est disparu. On ignore complètement ce qu'il en est advenu.

AUX COLONIES

EN AFRIQUE MERIDIONALE

Livingstonia, 29 mai, (Reuter).

Dans la nuit du 17 mai, les Allemands ont attaqué une patrouille d'infanterie du Rhodésia septentrional. Ils ont perdu 10 tués. Les pertes anglaises sont de 2 tués et 7 blessés.

Londres, 29 mai.

Un communiqué officiel mande au sujet des opérations à l'est du lac Nyassa : Pour enrayer les opérations d'un détachement allemand au sud du lac de Karûngû, les Anglais ont envoyé une troupe d'artillerie montée et les Anglais ont envoyé une petite troupe d'artillerie, d'infanterie montée et d'infanterie, contre les ennemis, avec mission de les rejeter dans leur propre territoire. L'adversaire qui défendit le terrain avec un grand acharnement, fut refoulé, au sud de la rivière Mara, jusqu'à 15 ou 20 milles au delà de la frontière. La bataille générale, qui commença à 8 h. 45 m. du matin, fut très violente. L'ennemi contre-attaqua, mais fut repoussé. A 3 h. 30 m. nous nous rendions enfin maîtres de la hauteur d'Aika, occupée auparavant par l'ennemi, dont la plus grande partie fit retraite sous le feu de notre infanterie ; cependant, malgré tous nos efforts, le restant de la troupe ennemie se maintint dans ses positions jusqu'au soir. Une reconnaissance opérée le 10 mars apprit que l'ennemi s'était retiré jusqu'au fleuve Me. Nos pertes sont assez lourdes : elles comportent 3 officiers, 1 sous-officier et 82 noirs. Une forte colonne d'éclaireurs fut surprise le 28 mars de flanc et de dos près du mont Salaita. La retraite fut exécutée en bon ordre.

SUR MER

Lugano, 29 mai. — Trois nouveaux paquebots appartenant à l'administration des chemins de fer de l'état italien, et six vapeurs et vingt-deux remorqueurs de Sociétés de navigation, viennent d'être déclarés navires de guerre, ces derniers étant commandant, à la flotte de guerre.

Londres, 29 mai, Reuter. — L'amirauté communique que sur l'équipage du *Triumph*, torpillé le 25 mai, il y a 3 officiers et 12 hommes tués et 42 hommes manquants.

Les géants de la mer

Depuis une dizaine d'années une concurrence effrénée s'est développée entre les gigantesques entrprises maritimes qui se disputent l'empire de mers et comme ces questions ne peuvent manquer d'intéresser nos lecteurs liégeois nous donnons ci-après la nomenclature des transatlantiques géants qui ont été lancés au cours de ces dernières années.

Les trois plus grands navires du monde à l'heure actuelle sont les trois liners de la « Hamburg Amerika Linie », la plus grande compagnie allemande, l' « Imperator » et les deux paquebots de la classe « Vaterland ».

Ces bateaux jaugent plus de 50,000 tonnes et peuvent transporter équipage compris, environ 5000 passagers. Viennent ensuite le « Britanic » de l'armement anglais « White Star Line », d'un tonnage un peu plus réduit et l'« Olympic » de la même compagnie jaugeant 45,000 tonnes. Le « Titanic » de malheureuse mémoire était légèrement plus grand et appartenait à la même compagnie.

La « Cunard Line » de Liverpool mettait en ligne les trois navires les plus rapides du monde : l'« Aquitania » mesurant environ 270 mètres de long et jaugeant 47,000 tonnes, le « Mauretania » et le « Lusitania » — on sait que ce dernier vient d'être coulé, déplaçant 33000 tonnes. C'est un de ces navires : Le « Mauretania » qui a battu le record de la traversée de l'Atlantique, détenue auparavant par le steamer allemand « Deutschland » de la Hambourg-Amerika Line.

L'affaire du "Lusitania"

—o—

Nos lecteurs se rappelleront, qu'à la suite du torpillage par un ou plusieurs sous-marins allemands du steamer le *Lusitania* à son arrivée au port anglais, torpillage qui a causé la mort d'environ cent sujets américains, le gouvernement des Etats-Unis a adressé au Gouvernement allemand une note diplomatique de cette protestation.

C'est à cette note que le Gouvernement Impérial d'Allemagne vient de répondre.

Nous donnons ci-dessous un résumé de cette réponse :

Réponse allemande à la note américaine

« Le gouvernement impérial a pris en sérieuse considération les désidéra ta émis par le gouvernement des Etats-Unis et souhaite vivement, de son côté, contribuer amicalement à l'aplanissement de malentendus éventuels.

» Tout d'abord, en ce qui concerne les cas des steamers américains *Cushing* et *Gulflight*, le gouvernement impérial a déclaré à l'ambassadeur des Etats-Unis, qu'il entendait exclure de tout fait de guerre les bâteaux neutres qui ne se seront rendus coupables d'aucun acte d'hostilité ; bien plus, des instructions les plus formelles, ont été données aux commandants de navires de guerre allemands d'éviter toute attaque contre ces bateaux.

Si, cependant, quelques vaisseaux neutres ont été torpillés au cours de ces derniers mois par des sous-marins allemands, il s'agit de faits isolés qui s'expliquent par l'emploi abusif, que fait du pavillon neutre, la marine britannique.

D'ailleurs, chaque fois qu'un navire neutre a été torpillé indûment par un sous-marin, ou attaqué par un aviateur allemand, le gouvernement impérial a exprimé ses regrets et a accordé une indemnité en réparation. Ce sont d'ailleurs ces dernières considérations qui servent de base à l'examen des cas précités du *Cushing* et du *Gulflight;* une enquête suit son cours en conformité des règles de la Convention de La Haye et les conclusions de cette enquête seront communiquées aussitôt que possible à M. l'ambassadeur des Etats-Unis.

En ce qui concerne le naufrage du vapeur anglais *Falaba*, la faute incombe au capitaine qui n'a pas obéi aux injonctions de l'officier commandant le sous-marin allemand qui a torpillé le navire.

* * *

En ce qui concerne les pertes de vies humaines survenues lors du naufrage du transatlantique anglais *Lusitania*, le gouvernement impérial a déjà exprimé aux gouvernements neutres ses vifs regrets pour les pertes de vie de leurs nationaux respectifs. Le gouvernement impérial envisage certains points de vue importants en étroite connexion avec le fait du torpillage du liner anglais, points de vue qui pourraient avoir échappé à l'attention du gouvernement de l'Union. Il s'agit dans l'intérêt des deux pays à une saine compréhension des choses, de bien se rendre compte d'abord que les documentations des deux gouvernements sont complètes et concordent entre elles.

Le gouvernement de l'Union part de ce point de vue que le *Lusitania* est uniquement un navire de commerce non armé.

Le gouvernement impéral se permet à ce sujet, d'attirer l'attention du gouvernement américain sur ce fait que le *Lusitania* était un des plus grands et plus rapides navires de commerce de la flotte britannique construits en vue du service en temps de guerre, comme croiseur auxiliaire, ce qui est d'ailleurs expressément indiqué dans le *Navy List* (1).

Il est en outre revenu de bonne source au gouvernement impérial que depuis longtemps déjà, presque tous les grands transatlantiques anglais modernes sont munis de canons, pourvus d'autres armes et de munitions et qu'ils sont montés par un équipage comprenant des personnes aptes au service des canons. Le *Lusitania* avait suivant des nouvelles d'ici, des canons cachés sous son pont, lors de son départ de New-York pour Liverpool.

Ensuite, le gouvernement impérial attire particulièrement l'attention du gouvernement des Etats-Unis sur ce fait que l'amirauté britannique a dans une communication secrète de février 1915 recommandé à sa flotte marchande, non seulement de se cacher sous pavillon neutre, mais de plus, de se livrer à des actes d'hostilité contre les sous-marins allemands sous le couvert de ce déguisement.

D'ailleurs, il est accordé de fortes primes par le gouvernement anglais aux compagnies de navigation dont les bateaux détruisent éventuellement des sous-marins allemands. En conséquence de ce qui précède, il est impossible au gouvernement impérial de considérer les navires marchands anglais comme « territoire ouvert » et d'observer à leur égard les règles en cours relativement à la capture maritime. Enfin le gouvernement impérial insiste particulièrement sur ce fait que le *Lusitania* transportait au cours de son dernier voyage, des troupes canadiennes et du matériel de guerre — parmi celui-ci, pas moins de 5400 caisses de munitions destinés à combattre les troupes allemandes.

Le gouvernement impérial croit dès lors agir comme en état de légitime défense quand il cherche à épargner la vie à ses soldats à l'aide des moyens qui se trouvent à sa disposition pour détruire les munitions destinées à l'ennemi. L'armement anglais (2) savait, à quels dangers se trouvaient exposés les passagers du *Lusitania* et en conséquence, en les admettant à bord de son transatlantique, elle a cherché à protéger ses munitions en les abritant derrière les corps de citoyens américains. Elle s'est mise ainsi en contravention avec la législation américaine qui interdit d'embarquer des passagers à bord des navires transportant des explosifs et qui sanctionne cette interdiction par des pénalités. Elle est donc coupables et responsable de la mort de nombreux passagers. Il résulte, en effet, du rapport — confirmé — de l'officier commandant le sous-marin qui a torpillé le paquebot que le naufrage rapide du *Lusitania* est dû principalement à l'explosion de la cargaison de munitions, explosion occasionnée par la torpille qui a frappé le bâtiment. S'il en avait été autrement, il semble bien que les passagers du navire auraient été sauvés.

Le gouvernement impérial estime les considérations qui précèdent assez importantes pour en recommander un examen attentif au gouvernement américain. Le gouvernement se réserve de prendre telle attitude définitive relativement aux réclamations soulevées par la question du *Lusitania* jusqu'à la réception d'une réponse du gouvernement américain. Il se permet en fin de compte de rappeler qu'il a pris autrefois en grande considération des propositions conciliantes de médiation qui ont été soumises par les représentants du gouvernement américain à Berlin et à Londres, en vue d'établir un modus vivendi de la guerre maritime entre l'Allemagne et la Grande Bretagne et qu'il a à cette occasion suffisamment montré sa bonne volonté. Ainsi que l'on sait, la réalisation de ces propositions a échoué par suite du refus du Royaume-Uni.

(1) Liste de la marine.

(2) La Cunard Line.

A nos Lecteurs,

—o—

Nous remercions vivement le public de la province de Liége et particulièrement le public liégeois du bon accueil qu'il a bien voulu réserver à notre quotidien. En même temps, nous les prions d'excuser les petites imperfections inhérentes à toute entreprise à ses débuts, qui ont pu se produire dans notre numéro d'hier. Nous apportons le plus grand soin à les supprimer et à y porter remède, nous inspirant ainsi du proverbe : « Chaque jour doit voir une amélioration se réaliser ». C'est ainsi que, répondant à un vœu qui vient de nous être exprimé, nous avons décidé de publier, à partir de ce jour, un second feuilleton.

L' « Echo de Liége » est en vente à partir de 7 heures du matin, à Liége, Verviers, Huy, Seraing, etc.

Nos Dépêches

—o—

ITALIE

Dans les airs

Rome, 29 mai. — Le *Messagero* mande de Brindisi que pendant la matinée du jour précédent le commandant de Brindisi fut avisé par télégraphie sans fil qu'un aviateur ennemi avait été vu se dirigent vers Brindisi. Deux avions italiens s'élevèrent aussitôt et donnèrent la chasse à l'aéroplane autrichien qui s'enfuit vers Cattaro.

Le rappel des réservistes italiens

Rome, 29 mai. — Les réservistes de la marine italienne des années 1876 à 1882 ont été incorporés dans l'armée territoriale.

Rome, 30 Mai. — On mande de Rome au *Tijd* que les ambassadeurs d'Autriche-Hongrie, de Prusse et de Bavière au Vatican viennent de quitter leur poste. L'ambassadeur autrichien a déclaré se voir dans l'obligation de partir, la presse italienne menant une campagne tolérée par le gouvernement contre la loi de garantie.

D'autre part, l'*Osservatore Romano* estime que les diplomates accrédités auprès du St-Siége et dont il est question ci-dessus ont quitté Rome parce que leur position n'était plus « moralement » tenable, même après que le gouvernement italien se fut montré disposé à ce que ces diplomates pussent correspondre avec leurs gouvernements respectifs par l'intermédiaire et sous la responsabilité du St-Siége. Leur départ est motivé par la situation nouvelle résultant de la guerre, situation pénible pour le St-Siége qui ne pourra plus à l'avenir correspondre directement avec les représentants des puissances en guerre.

Le commerce italien

Christiania, 29 Mai. — Des journaux anglais annoncent que l'on s'attend, en Angleterre, à ce que la participation de l'Italie à la guefrre influence fortement le trafic européen. Jusqu'à présent l'Italie a importé d'Allemagne de grandes quantités de charbon, d'œufs et de couleurs en échange de blé, de fruits et de textiles exportés par l'Italie en Allemagne.

En Janvier et Février 1915, l'exportation italienne vers l'Allemagne se chiffrait par 74 millions de Lire contre 45 millions de Lire pendant la période correspondante de 1914. Pendant les mêmes délai, de 1915, l'exportation de l'Italie vers l'Autriche-Hongrie se montait à 38 millions de Lire, en progrès de 2 millions de lire sur la période correspondante de 1914. Par contre, les exportations allemandes et autrichiennes vers l'Italie sont tombées respectivement de 92 et de 36 millions de Lire à 51 et 15 millions de lire si l'on compare les résultats des deux premiers mois de 1915 à ceux des premiers mois de 1914. Il va de soi qu'une fois la source italienne supprimée, l'approvisionnemet par les pays du Nord de l'Europe ne peut manquer d'acquérir un regain d'importance pour l'Allemagne, ce qui, vraisemblablement provoquera une nouvelle chute du cours du Mark dans les pays scandinaves.

ITALIE ET GRECE

Blocus de la côte Albanaise

Athènes, 29 mai (Wolff). — L'annonce du blocus de la côte albanaise jusqu'au cap Kephali par l'Italie a été accueillie avec mécontentement à Athènes. On y considère cette mesure comme une méprise de la part des Italiens, étant donné qu'elle nuit aux intérêts grecs dans l'Epire septentrionale.

BELGIQUE

L'aide à la Belgique

Paris, 29 mai (Havas). — Le Pape a fait adresser une lettre de félicitatons au cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore, qui a accepté la présidence d'honneur du comité central de secours à la Belgique. Dans cette lettre, le Saint-Père lui rend hommage pour sa coopération à l'œuvre internationale de charité envers le peuple belge si éprouvé.

AUX DARDANELLES

Paris, 29 mai. (Havas).

L'état-major de la marine donne un aperçu des opérations militaires et du débarquement des troupes aux Dardanelles, les renseignements suivants :

Les préparatifs furent faits dans les îles de la mer Egée qui servaient de base aux troupes de débarquement. Le 25 avril, au matin le signal de l'attaque fut donné. Les avires gagnèrent la place qui leur était indiquée et leur artillerie lourde prit les vieux forts turcs de Kum-Kalek, Jenichr et Seddul-Bahr sous un feu terrible. L'attaque principale fut exécutée par les Anglais. Un détachement français, se composant de Marocains et de Sénégalais, sut prendre pied sur un coin de terre, à la côte asiatique, sous les remparts du fort de Koem-Kaleh. Malgré les lourdes pertes occasionnées par le feu de l'ennemi, les Sénégalais se rendirent maîtres du vieux fort et du village. Les contre-attaques acharnées des Turcs se brisèrent contre un mur de baïonnettes.

Dans l'après-midi du 26 avril, la flotte et une batterie de canons de 75 bombarda la grande ligne de défensse des Turcs ; une moitié de la garnison fut mise en fuite l'autre fut faite prisonnière.

Pendant ce temps, malgré une résistance acharnée, les Anglais réussirent également à prendre pied sur la péninsule.

Du 1 au 4 mai, de nouveaux régiments turcs furent mis en ligne, mais ils furent fauchés par nos tirailleurs et notre artillerie de 75.

Le débarquement était achevé. Nous maintenons et fortifions nos positions, en attendant l'offensive qui fera tomber les forts intérieurs et ouvrira le chemin à la flotte à travers le détroit.

BULGARIE

Attitude de la Bulgarie

Cologne, 29 mai.

Le correspondant à Sofia de la « Koelnische Zeitung » estime que la décision de l'Italie n'aura aucune influence sur l'attitude politique de la Bulgarie.

Dans la presse bulgare, on prétend que les offres de l'Entente à la Bulgarie, en vue d'une participation de celle-ci à la guerre devaient être transmises officiellement au gouvernement bulgare vers la fin d'avril. Si elles ne le furent pas, c'est que les diplomates de l'Entente reçurent avis télégraphique de Londres qu'un accord avait été conclu avec l'Italie, accord tel qu'il serait possible de se passer de l'aide de la Bulgarie.

Rotterdam, 30 mai. — Le correspondant du « Nieuwe Rotterdamsche Courant » mande que les feuilles parisiennes voient dans les déplacements de diplomates bulgares et surtout dans l'envoi à Paris du secrétaire particulier du Roi Ferdinand, l'indice d'une orientation nouvelle dans la politique bulgare, favorable à l'Entente.

Où en est-on ?

—«o»—

Un intéressant Document

Comment le Gouvernement allemand représente l'évolution politique de l'Italie durant ces dernières années.

On lit dans la *Kölnische Zeitung* du 1er Mai :

La Gazette de l'Allemagne du Nord étudie l'attitude de l'Italie pendant les années ou cet état faisait partie de la Triple Alliance. D'après un mot de Bismark l'Autriche et l'Allemagne s'associèrent l'Italie pour éviter que dans le cas d'une guerre avec la Russie, « l'Italie ne mordit l'Autriche au Mollet ».

Pendant 33 ans la triplice a empêché que les relations entre la monarchie du Danube et l'Italie fussent sérieusement menacées, malgré les oppositions d'intérêt qui se produisirent parfois entre les deux pays ; en même temps la triplice a constitué un excellent contrepoids aux velleités agressives de la France.

Evidemment les différends traditionnels de la monarchie d'Haslburg et de l'Italie subsistèrent sous le manteau de la triplice ; de plus, il faut signaler des courants très puissants venant des radicaux et de la franc-maçonnerie, dépendant du grand orient de Paris.

La Gazette générale de l'Allemagne du Nord décrit ensuite les événements qui depuis 1911 déterminèrent un lent glissement de l'Italie vers le parti français : notamment : La convention Franco-Italienne de la Méditerranée concernant la Tripolitaine et le Maroc dont les renseignements apparurent dans l'attitude de l'Italie a la conférence d'Algesiras.

Un fait bien symptomatique de cette conduite du gouvernement Italien en désaccord, sinon avec la lettre, tout au moins avec l'esprit des traités, ce fut le langage du ministre Italien des affaires étrangères Prinetti, lors des négociations pour le renouvellement de la triplice en 1912. — Il fit les plus grands efforts pour obtenir une modification du traité ou tout au moins pour faire croire au public international que le texte de ce traité avait été revisé de manière à tenir compte de l'amélioration des rapports franco-italiens. — Le gouvernement impérial allemand, néanmoins n'a pas renoncé à renouveler son alliance avec l'Italie, parce que le danger existait que l'Italie, ne passât actuellement à l'ennemi ; ce qui aurait privé l'Autriche-Hongrie de cette sécurité que la triplice lui garantissait sur sa frontière sud.

La justesse de cette politique a paru à la conférence d'Algesiras : car l'attitude de l'Italie quoique peu bienveillante empêchât la France et l'Angleterre de forcer « la note » dans l'affaire marocaine.

La terreur vraiment hypnotique qu'ont les hommes d'état italiens d'une attaque qu'au fur et à mesure que croissaient l'inimitié entre l'Allemagne et l'Angleterre, la politique italienne accentuait sa tendance à prendre un contact plus étroit avec les puissances de l'entente, surtout avec la Russie.

L'entrevue de Racconigi en l'année 1908 amena des accords russo-italiens, accords qui, d'après les renseignemests parvenus au gouvernement Impérial s'étendaient aux affaires balkaniques et à d'autres questions.

La Gazette générale de l'Allemagne du Nord continue en ces termes : Pendant les années qui suivirent le gouvernement Impérial a constaté plusieurs fois que certains secrets politiques de la triple alliance parvenaient à Pétrograd en prenant le chemin de Rome, il a constaté aussi qu'entre les diplomaties italiennes et russes, des questions politiques étaient discutées d'une façon bien difficile à concilier avec l'esprit de loyauté qui doit régner entre des alliés.

Le gouvernement Impérial, dans ces conditions, comptait depuis longtemps avec la vraisemblance qu'au cas où la casus foederis serait invoqué, l'Italie se déroberait aux obligations actives que lui imposait le traité ; la formule éblastique employée dans le traité de la triplice ne prévoyait d'intervention obligatoire que pour le cas d'une agression non provoquée dirigée contre l'un des alliés : l'Italie devait tirer parti de cette clause, et elle en tira parti en effet, en refusant son concours dès le début de la guerre, en affirmant que la conllagration était la conséquence de l'attitude agressive de l'Autriche-Hongrie contre la Serbie et par conséquent la Russie.

L'Allemagne pouvait attendre avec tranquillité le développement prévu des événements ; militairement et politiquement elle était préparée à mener cette guerre provoquée par la Russie, même sans aucun secours de l'Italie.

De plus la neutralité de l'Italie nous offrait certains avantages, puisqu'elle nous garantissait la possibilité limitée, il est vrai, de nous approvisionner par mer.

Mais très tôt, trop tôt naquit l'état d'esprit qui devait pousser l'Italie dans le camp de nos adversaires. Les éléments déterminés à profiter de l'instant où la presque totalité des forces Austro-Hongroises étaient engagées contre la Russie, pour réaliser des vœux nationaux séculaires, ces éléments ne rencontrèrent aucune résistance chez les hommes d'état responsables de l'Italie ; ils furent plutôt encouragés par eux. Avec le temps, l'appétit grandit. Bientôt ce ne fut plus seulement le Trentin, ce furent les territoires de l'Isenz, l'Istrie, Trieste, la Dalmatie, qu'un petit groupe franc-maçons, radicaux et socailistes présenta comme prix de la trahison au peuple italien si facilement inflammable.

Le Journal allemand officieux termine d'avoir avec l'aide de ce parti suscité cette nouvelle guerre.

NOTRE RAISON D'ÊTRE

—o—

Au mois d'août 1914, la ville de Liége pouvait s'enorgueillir d'une presse incomparable.

Toutes les opinions étaient largement représentées, toutes les idées, toutes les causes avaient leurs défenseurs. Cette presse tenait sa place dans le domaine politique et social, comme sur le terrain littéraire et artistique, industriel ou commercial : elle répondait à tous les besoins.

La guerre — terrible faucheuse — a brisé cette presse.

Depuis, elle eût pu renaître : elle ne l'a pas voulu. Est-ce un blâme que nous exprimons, si léger soit-il ? non pas !

Nous comprenons trop quel haut sentiment de fierté patriotique, de dignité professionnelle lui a inspiré sa conduite.

Habituée à s'épanouir en pleine liberté, elle n'a pu se résigner au contrôle.

Et puisqu'il lui était interdit de s'occuper, selon son cœur et ses préférences, des grands intérêts de la patrie, elle a préféré disparaître.

C'est bien.

Mais le brusque silence de tous n'avait-il pas quelques conséquences fâcheuses ?

N'avons-nous pas vu, par exemple, ne voyons-nous pas encore tous les jours éclore des nouvelles fausses ou exagérées, au risque de semer des espoirs absurdes ou de causer des désillusions décourageantes?

N'y a-t-il pas d'autre part, des intérêts locaux et généraux de toutes sortes; n'y a-t-il pas des renseignements à recueillir, à centraliser et à répandre, dont tous puissent faire leur profit?

Les nouvelles de nos provinces, et même de l'étranger seraient-elles donc indifférentes à notre population ?

Toutes les grandes villes de Belgique ont vu naître leur organe local. Seule la Cité de Liége n'a pas le sien. C'est une lacune que nous voudrions combler.

Notre journal est un organe belge ; nous sommes de ceux qui croient que le véritable patriotisme ne consiste pas à rester les bras croisés ; mais qu'il faut au contraire, circonscrire les maux de la guerre et non les aggraver, qu'il faut, dès à présent, faire revivre la vie économique, que c'est œuvre utile de travailler et de faire travailler, pour tenir en haleine les admirables ressources de notre beau pays.

C'est à cette condition que nous serons prêts aux luttes commerciales et industrielles de l'avenir.

Notre programme donc, se résume en quelques mots :

RENSEIGNER, ETRE UTILE.

Pour le réaliser, nous avons besoin du concours de tous et nous faisons appel à tous ceux, qui croient avoir une initiative à prendre.

Notre journal sera ouvert à toutes les bonnes volontés, il servira de point d'appui à tous les besoins légitimes.

* * *

Nous publierons les communiqués de toutes les armées belligérantes en les faisant suivre, s'il y a lieu, d'un commentaire succinct permettant à nos lecteurs de se rendre plus aisément compte des opérations à l'aide de nos explications et des cartes qui les éclaireront.

Nous publierons ensuite les nouvelles intéressantes avec toute la sincérité, compatible avec la situation de fait.

Des articles spéciaux, dûs à la plume d'écrivains aimés du publics, tiendront nos lecteurs au courant de la situation diplomatique, financière et économique des divers pays.

Des [illegible] que, médicale et sportive, une chronique des marchés, des faits divers, un feuilleton gai et pimpant, les communications des différentes Autorités, l'Etat-Civil, etc., achèveront de donner à notre Journal, l'allure utile et agréable que nous ambitionnons pour lui.

CHRONIQUE LOCALE

LIÉGE

Comité de Secours et d'alimentation de Liége

Alimentation de la première enfance

Les aliments (farines racahout) destinés aux enfants de 8 mois à 3 ans sont mises à la disposition des habitants de Liége par le comité de secours et d'alimentation.

La distribution est faite : rue du Pot d'Or, no 41.

Ces aliments sont mis en vente ou donnés gratuitement aux parents nécessiteux, en quantité correspondant à la ration d'une semaine.

Se munir des pièces suivantes :

) 1 pièce prouvant que le bénéficiaire éventuel habite Liége (carte de domicile, de pain, etc.)

2) Pièce attestant l'âge des enfants (livret de mariage ou certificat du bureau de la population.

Une carte sera délivrée pour chaque enfant à la première visite au magasin du comité.

La présentation de cette carte sera exigée à chaque distribution.

Les demandes de gratuité seront l'objet d'un examen particulier. Pour abréger cette enquête il est utile de vrtsenter la carte de distribution de la soupe en faisant la demande de gratuité.

Les jours de distribution se feront comme suit :

Lundi pour les noms A B et C
Mardi D E F.
Mercredi G H inclus K
Jeudi L M
Vendredi N
Samedi T Z.

Les magasins sont ouverts de 8 à 12 et de 14 à 17 heures (H B).

SERAING

De notre correspondant, 31 mai :

Seraing, pays de la houille, berceau de l'industrie métallurgique, est reconnaissante à « L'Echo de Liége » de pouvoir faire acte de vie par une chronique locale.

« C'est toujours Seraing ! » a-t-on dit, à propos des derniers évtnements : les houilleurs, turbulents s'étant mis en grève avaient commis des excès, ils ne faisaient guère que répéter les faits du quartier Ste. Marguerite. L'exemple fut suivi, et naïfs, ils se figurèrent, tous, que la société était déjà réformée à tel point qu'on pouvait faire la guerre au petit pied !

Tout est maintenant rentré dans le calme. L'on s'est remis à la tâche, le ravitaillement n'a pas souffert. Les mêmes personnes, toujours dévouées, sont restées à leur poste et l'on attend, en silence, la reprise des affaires.

AVIS AU PUBLIC

Nos lecteurs trouveront dorénavant chaque jour en première page :

1) Les communiqués allemand, français, autrichien, et italien, suivis d'un commentaire explicatif de la situation des armées belligérantes en présence.

2) Les dépêches des divers pays en guerre et neutres.

En deuxième page :

1) L'article « Où en est on ? » traitant les questions politiques, économiques et financières à l'ordre du jour.

2) Une chronique locale extrêmement documentée.

3) Le coin de nos lecteurs : toutes les correspondances intéressantes qui nous parviendront de nos lecteurs.

4) Une rubrique « Dernière Heure » renseignant les derniers télégrammes qui nous parviendront au moment de la mise sous presse.

En troisième et quatrième pages :

2) Des chroniques diverses confiées à des rédacteurs-collaborateurs compétents telles que : Chronique judiciaire, Chronique scientifique, médicale et hygiénique. chronique financière, chronique sportive, etc.

Cartes Géographiques

L'*Echo de Liége* se propose de publier dans un format présentant toute clarté et la commodité voulues successivement toutes les cartes qui ont trait aux opérations de guerre sur les différents fronts.

Sont en préparation les cartes suivantes :

1. Front de [illegible] occidental (France, des Flandres jusqu'à l'Alsace)
2. Front oriental : région Nord-Est (Pologne russe, Prusse orientale, côtes de la Baltique).
3. Front oriental au Sud; région Sud-Est (Galicie, Bukovine, les Carpathes, Pologne méridionale.)
4. La région des Dardanelles, du Bosphore.
5. Front Italo-Austro-Hongrois.

D'autres cartes suivront au fur et à mesure que l'actualité en fera sentir le besoin.

CHRONIQUE SPORTIVE

Football :

Dimanche a eu lieu au terrain du Stade Hollognois, 3 matches. Voici les résultats ;

Stade Hollognois I contre Jemeppe F. C. II, 0 -2, Stade Hollognois II contre Fragnée F. C. I, 0 — 3. Stade Hollognois III contre Hollogne F. C. I, 3 — 1.

Hier a aussi commencé la « Coupe provinciale » qui se joue entre tous les clubs de II de la province ; affiliés à U. B.

Seraing F. C. contre Herstal F. C., 3 — 0.

Jemeppe F. C. I contre Chênée F. C. I, 2 - 5; Congrès F. C. I contre Etoile I 2 - 1; Congrès F. C. II contre Skill II, 3 - 1; Congrès F. C. III contre Jupille F. C. III, 7 - 1.

A Verviers ; résultats pour la « Coupe de l'Est ».

Stade Disonnais contre Ensival F. C. 1 - 1; Alliés de St-Hubert «Sporting C. V., 2 - 0; R. C. Lambermont «Excelsior St-Michel, 4 - 1.

Cette coupe continue de se jouer entre toutes les équipes de l'arrondissement de Verviers de III.

DERNIERE HEURE

FRANCE

Extrait du communiqué officiel français d'aujourd'hui lundi 31 mai, 15 heures.

En BELGIQUE, sur la rive droite de l'*Yser*, les troupes françaises ont enlevé la totalité des tranchées allemandes de la côte 17, région de *Pilkem;* elles y ont fait une cinquantaine de prisonniers et pris trois mitrailleuses. Elles ont ensuite repoussé une contre attaque.

Dans le secteur au nord d'*Arras*, la lutte d'artillerie continue très violente.

Les Français ont attaqué au sud-est de *Neuville-Saint-Vaast* le gros ouvrage allemand du *Labyrinthe*. L'action a été très chaude. Les Français ont progressé de quatre cents mètres et fait plusieurs prisonniers parmi lesquels des officiers.

Aux lisières du *Bois-le Prêtre*, les Français ont enlevé de nouvelles tranchées et fait cinquante prisonniers.

En *Alsace*, dans le massif du *Schnepfenrieth*, les Français ont repoussé une attaque et conquis, en refoulant l'ennemi, une de ses tranchées de départ. Les Français ont pris une mitrailleuse et deux lance-bombes.

Chronique Médicale

(HYGIENE)

Guerre aux mouches

(Suite)

Le docteur américain George M. Kober, de Washington, fut, je crois, le premier qui signala, en 1895, le transport des bacilles de la fièvre typhoïde, des fosses d'aisances aux denrées alimentaires, par le moyen des mouches. Depuis que l'attention s'est portée sur ce point, on en est venu à se demander si la contagion par l'eau de boisson, à laquelle on donnait jadis le rôle principal, n'a pas plutôt le rôle secondaire et si l'agent de contagion par excellence n'est pas l'insecte né sur les matières contaminées, et qui s'en nourrit pour se répandre ensuite en épais nuage ailé dans nos nos demeures.

Au cours d'une épidémie de fièvre typhoïde s urvenue en 1898 dans un campement de soldats américains, on eut la précaution, d'ailleurs tardive, de désinfecter les fosses en y projetant de la chaux, et, dans le temps qui suivit, les mouches qui visitaient les cuisines régimentaires apportaient, avec la poussière de chaux collée à leurs pattes, l'aveu formel de leur culpabilité. La venue de l'hiver éteignit la contagion et la fin en coïncida avec la disparition des mouches. D'analogues rapprochements ont été faits pendant la guerre des Boërs. A Bloemfontein, quelques nuits froides qui firent disparaître les mouches eurent pour effet de faire cesser la terrible épidémie que l'on sait.

Ficker, en 1903, captura des mouches dans une maison de Leipzig où huit cas de fièvre typhoïde avaient été constatés. Leurs corps, écrasés au mortier, contenaient encore le microbe vivant *vingt-trois jours après l'infection*, malgré leur passage dans des milieux stérilisés. En 1907, Buchanan fit se promener des mouches sur une culture de bacilles et les transporta aussitôt sur une plaque de gélatine vierge. Des colonies de microbes parurent sur la gélatine et s'y développèrent, marquant pour ainsi dire la route que les insectes avaient suivie. La preuve était faite et irréfragable.

La fièvre typhoïde est loin d'être la seule affection ontagieuse transmissible par les mouches. A Tien-Tsin, suivant le rapport du professeur Chantemesse, les mouches capturées dans les maisons des cholériques ont été examinées et sur leurs pattes, dans leurs déjections, on a trouvé le vibrion du choléra. Sur les bateaux contaminés les cas de cette maladie augmentent en nombre, ou diminuent, suivant qu'augmente ou diminue le nombre des mouches. Les mouches sont-elles rares en été ? L'épidémie saisonnière de *diarrhée infantile* avorte. Un automne chaud favorise-t-il l'éclosion des larves ? Aussitôt un nombre considérable d'enfants succombent. Comment ne pas croire à l'empoisonnement du lait de vache par les mouches ? Dans la peste de Manchourie, elles partagèrent avec les puces le rôle d'intermédiaire entre les rongeurs contaminés et les hommes que le fléau atteignait. Qu'elles propagent la bactérie du *charbon*, c'est de notoriété publique. Il n'est pas moins certain que les mouches attirées par la suppuration des *ophtalmies* en transportent le germe sur les yeux sains.

M. Hervieux, dans un rapport à l'Académie de médecine du 5 juin 1904, a signalé une épidémie de *variole* observée dans la province de Constantine. Les enfants habitant au sud du village en étaient seuls infectés, et l'explication qui fut donnée de ce désolant privilège fut que le vent soufflait du nord entraînant avec lui une armée de mouches. Enfin, il résulte des observations du docteur Frédérich T. Lord (1904), que les mouches sont un des plus redoutables véhicules de la tuberculose.

NOS ALLIES CONTRE L'ENNEMI COMMUN

Par fortune, avant même que l'homme ait songé à déclarer la guerre à d'aussi nuisibles bestioles, la nature elle-même y avait pourvu en leur suscitant un grand nombre d'ennemi. Que deviendrait le monde si, à toute heure, des myriades de mouches n'étaient empoisonnées, rongées, crôquées, par une multitude d'animaux et même de plantes !

Une espèce de champignon, l'*Empusa muscæ*, que l'humidité multiplie, s'attache au corps des mouches, insinue entre leurs anneaux ou leurs méats respiratoires de longs filaments qui se subdivisent jusqu'à remplir tout l'intérieur de la victime. Des fleurs voraces et carnassières, l'aristoloche, la dyonée gobe-mouches, attirent les insectes par l'odeur pénétrante de leur corolle et la referment ensuite comme une bouche sur la bête prisonnière et tôt dévorée.

Sur le chemin de leurs vols aériens, les mouches rencontrent les pièges transparents tendus par un brigand : l'araignée, qui peut, dit-on en dévorer un nombre illimité. Il y a le faux scorpion qui vit sous l'écorce des arbres, dans la mousse, entre les feuilles des vieux livres et qui, marchant en arrière ou de côté, se saisit de sa proie par feinte et surprise. Il y a le petit mille-pieds à la morsure empoisonnée, aux mouvements très vifs, commun dans les lieux humides, les salles de bains, qu'on respecte communément dans les Etats-Unis du Sud, a cause de ses services, malgré la peur qu'il cause aux femmes et aux enfants. De même, dans les pays chauds, une sorte de lézard, le gecko, vit en familiarité avec l'homme qui lui sait gré de ses bons offices, et ce n'est pas une mince surprise pour l'étranger, entrant dans les demeures indigènes, de voir, attaché au plafond par les ventouses de ses pattes, le gecko familier qui court après les mouches.

Le crapaud, comme le lézard, est un inlassable mangeur de mouches. Au contraire, l'hirondelle, l'alouette, les oiseaux insectivores ne sont pas très

Le coin de nos lecteurs

—o—

Monsieur le rédacteur
de l' « *Echo de Liége* ».

Auriez-vous l'extrême obligeance de renseigner par l'organe de votre estimable journal la date exacte de l'ouverture de la pêche. Inutile de vous dire que vous rendrez un signalé service aux disciples de Marcatchou.

Avec nos remercîments anticipés, veuillez agréer l'assurance de nos sentiments dévoués.

Quéque pèheux d' rossettes.

Nous avons le plaisir de faire savoir à nos correspondants que l'ouverture de la pêche aux cyprins est fixée au second dimanche du mois de juin. En conséquence, nous leur souhaitons, pour bientôt, une plantureuse friture de « rossettes ».

feuilleton de *L'Echo de Liége* No 2

LE MARIAGE DE CHIFFON

par GYP

— En admettant que ce soit... elle m'adore aujourd'hui, mais demain ?

— Je te citerai aussi l'exemple de notre mère, qui avait vingt-cinq ans de moins que son mari et qui l'a passionnément aimé toujours...

— Je te répondrai que ce sont de ces exemples qu'on ne trouve que dans sa propre famille... heureusement !... en attendant, ce pauvre Chiffon pleure, que ça fait peine à voir...

Il alla au divan, et, passant sa main sur la petite nuque rose toute secouée de sanglots, il dit affectueusement :

— Je demande pardon, petit Chiffon, de t'avoir fait du chagrin...

Elle releva son visage bouleversé et demanda :

— Pourquoi as-tu été si méchant !... pourquoi m'as-tu dit que tu n'es pas mon oncle ?...

— Mais parce que, bien que je t'aime autant que si je l'étais je ne suis pas !... puisque je suis le frère du mari de ta mère... je ne suis rien... je pourrais t'épouser... si j'étais pas de l'âge de mon ami Aubières, que tu envoies si gentiment promener...

— Oh !... fit l'enfant stupéfaite, tu es de l'âge de M. d'Aubières ?...

Et elle ajouta en riant :

— Ben, tu es moins « déchu » que lui, comme disent les gens de Pont-sur-Sarthe... Oui, l'autre jour, j'ai causé dans la rue avec un bonhomme qui m'a dit ça, pour m'expliquer que sa femme était un peu cassée...

Le marquis demanda inquiet :

— Tu as causé dans la rue avec un bonhomme ?... quel bonhomme ?..

— Un bonhomme que j'ai rencontré quand je revenais du cours avec le vieux Jean... je pense que ça doit être un balayeur... ou un chiffonnier...

— Si ta mère t'avait vue causer avec cet homme, elle...

— Elle aurait poussé des cris ?... j'sais bien... mais elle ne m'a pas vue...

Et, se retournant brusquement vers l'oncle Marc, elle demanda :

— Enfin voyons ?... que tu sois mon oncle pour de vrai ou pas... voilà cinq ans que je t'appelle mon oncle et que j'crois... quand on ne me met pas le nez dessus... que papa est papa, s'pas ?... alors tu peux bien me donner un conseil... faut-il ou ne faut-il pas épouser M. d'Aubières ?....

— C'est embarrassant, ce que tu me demandes là !...

— Enfin, si tu étais à ma place, qu'est-ce que tu ferais ?

— A ta place... mon Dieu !... je me tairais...

— Mais c'est précisément parce que je me tâte que...

— Avant de dire non, je verrais quelquefois Aubières... je réfléchirais...

— Ah !... tu penses que de le voir souvent, ça pourrait me faire changer d'idée ? Ben, moi, je crois le contraire...

— Aubières a de l'esprit... il est bon, bien élevé... il ne peut que gagner à être connu... sans être riche, il a une gentille fortune... et un nom historique..

— Ah ! sapristi !... je le sais qu'il est historique !... on l'a assez répété devant moi, qu'il l'est !... on l'a assez fait mousser !... mais moi aussi, j'ai un nom historique !... alors, tu comprends.. on ne gobe pas beaucoup les choses qu'on a... c'est les choses qu'on n'a pas qu'on voudrait !...

— Qu'est-ce que tu voudrais ?..

Elle réfléchit ; puis, résolument :

— Beaucoup d'amour... ou, si c'est trop difficile, beaucoup, beaucoup d'argent !... il n'y aurait plus un seul pauvre à Pont-sur-Sarthe... vous verriez ça ?... et puis, j'achèterais des tableaux... et des beaux chevaux... et j'aurais tous les soirs un concert... Ah ! on ne s'embêterait pas chez moi, allez !...

— « S'embêterait »... encore !... Ah ! si ta mère t'entendait !..

— Oui... mais elle ne m'entend pas...

Un domestique ouvrit la porte :

— Madame voudrait dire un mot avant le dîner à monsieur le marquis et à monsieur le comte...elle prie Mlle d'aller s'habiller...

— M'habiller ? s'écria Coryse étonnée, il y a donc du monde ?...

Puis se tournant en riant vers son beau-père et son oncle :

— Ça doit être M. d'Aubières !... et on veut vous indiquer la manière de faire briller... Allez !... trottez-vous vite !... moi, je vais mettre ma vieille robe rose... elle est moins jolie et plus sale que celle-ci, mais elle est «du soir !...»

Elle regarda M. de Bray, — qui suivi de son frère, — et balbutia, les yeux gros de nouvelles larmes prêtes à couler :

— C'est égal !... c'est pas de veine que les deux seuls qui m'aiment, ne me soient justement rien de rien...

Et, comme son beau-père se retournait pour répondre, elle ajouta vivement :

— «Les deux seuls», c'est pas gentil ce que j'ai dit là !... j'oubliais l'oncle Albert et la tante Mathilde qui m'aiment tant !... et qui me sont vraiment quelque chose, ceux-là !...

Tout à coup, prise d'une idée subite, elle plongea, et, passant rapidement sous le bras de M. de Bray qui tenait encore le bouton de la porte, elle lui cria en riant:

— Au fait !... je dîne chez eux ce soir !..

Elle enfla sa voix, continuant avec emphase :

— Tu le diras à « ma mère », si elle l'a oublié...

Et elle disparut en courant dans l'escalier.

II

Chiffon avait bondi jusqu'à sa chambre planté de travers un chapeau sur sa tête blonde, et entrant en bombe dans l'office, s'était emparée du vieux Jean qui enfilait en jurant des gants de coton trop étroits pour ses grosses mains.

— Allons !... vite !... conduis-moi chez tante Mathilde !...

— Mais, mademoiselle, vous n'y pouvez pas !.. y a du monde à dîner... c'est moi que j'dois aller à la porte... et on va arriver...

— Tu as bien le temps !... tu seras tout de suite revenu... nous allons courir...

— Ah ! nous allons courir !... murmura le vieux cocher, par une chaleur pareille, ça va être gentil d'courir !...

Il achevait d'entrer ses gants, en enfonçant ses doigts écartés les uns entre les autres, d'un mouvement gauche et régulier. Coryse le prit par le bras et le secoua brusquement :

— Allons !... dépêche-toi !... tu vas me faire pincer !...

Le bonhomme resta les doigts ouverts en rayons, et demanda, l'air ahuri :

— Pincer ?... vous avez donc pas la permission ?..

— Je l'ai sans l'avoir... allons, viens !...

— J'parie qu'c'est pas vrai... qu'vous n'l'avez pas ?...

— Si... je l'ai... de papa...

— C'est bien comme si qu'vous l'aviez pas, alors !... les permissions d'mossieu l'marquis, c'est comme ses ordres... autant dire rien...

En traversant la sallle à manger, elle s'arrêta, étonnée :

— Tiens !... dit-elle en voyant le couvert, il y a donc plusieurs personnes à dîner ?... je pensais qu'il n'y avait que M. d'Aubières... Eh bien ! où vas-tu ?...

— Prendre ma casquette, qui est crochée à la sellerie... j'vous attrape tout d'suite....

Il rejoignit Coryse, qui déjà détalait sur le cours à grandes enjambées, et se mit à marcher à quelques pas derrière elle. Tout à coup, elle se retourna, demandant :

— Tu le connais, M. d'Aubières... comment le trouves-tu ?...

— J'le trouve un beau colonel...

— Ah !... Ben, mon pauv. Jean... on veut que je l'épouse !...

— Oh ! fit le vieux cocher, avec un effarement si comique que la petite se mit à rire en le regardant, oh ! pas possible !.. mais y serait quasiment vot' papa !...

— C'est égal... on veut tout de même... c'est madame la marquise qui veut...

— Ah ! dit le bonhomme, qui connaissait les goûts de sa maîtresse, c'est qu'il a un grand nom, mossieu l'duc d'Aubières !...

— Avance donc ici... à côté de moi ?... ordonna Coryse, que ça gênait de se retourner en marchant, tu me donnes le torticolis !...

— J'peux pas m'mettre à côté... Madame la marquise l'a expressément défendu : « Dans la rue... on marchera cinq pas derrière mademoiselle quand on l'accompagnera...» qu'elle a dit...

— Aux autres... mais pas à *toi* qui est à moitié ma nourrice... *voyons* ?... est-ce qu'il peut y avoir une étiquette pour toi ? Tiens ! nous voilà arrivés !...

Jean regarda le vieil hôtel de granit qui, en face d'eux, dressait sur la place du Palais sa lourde silhouette grise, et murmura en poussant un énorme soupir :

— En v'là une bonne maison !.. ou qu'on était bien.., et des bons maîtres ! c'est pas que j'veux rien dire d'mossieu l'marquis, toujours !.... qu'y a pas meilleur qu'lui... mais y' n'fait pas souvent c'qu'y' veut !.. tandis qu'mossieu et madame de Launay, y faisaient chacun c'qu'y' voulaient... mais c'était toujours c'que voulait l'autre.

— Tu regrettes, hein ?.. de les avoir quittés ?

A continuer.

friands de mouches on en trouve rarement dans leur estomacs, ils préfèrent les chenilles. Mais la volaille des basses-cours se nourrit avec avidité des larves, et, pour les découvrir, gratte d'un ongle tenace l'engrais de cheval où elles vivent. L'établissement d'un poulailler a pour effet de détruire dans le germe des générations entières de mouches.

Enfin, mais c'est pour l'homme un assez malplaisant auxiliaire, le rat est très gourmand des festins de mouches, au point que cet animal farouche oublie de veiller à sa sécurité lorsque l'apétit le pousse à s'en offrir un plat. On a vu des rats s'avancer loin de leur trou, jusque sous les fenêtres de chambres habitées et, rassurés par l'immobilité d'un spectateur attentif, se livrer férocement à la chasse des insectes tourbillonnant au long des vitres lumineuses.

EMPECHONS LES MOUCHES DE NAITRE

A tous ces ennemis de la mouche il faut maintenant ajouter l'homme. Jadis on avait bon renon d'humanité lorsqu'on n'était pas capable de «faire du mal à une mouche ». Elle s'est nettement déclarée en faveur des tueurs de mouches, surtout en Amérique, où un comité de combat a pris pour cri de guerre : « Tuez des mouches et vous sauverez des vies!»

Tel qui en tue une seule au printemps en supprime par ce seul geste, nous l'avons vu, un nombre respectable de trillons. Il faut donc ouvrir la chasse de bonne heure. Mais le moyen le plus sûr de se débarrasser de ces bêtes, c'est de leur couper les vivres, c'est-à-dire de les empêcher d'arriver jusqu'aux matières dont elles font leur nid et leur garde-manger. Il doit-être possible, avant que le fumier ne soit employé par l'agriculture, de le tenir dans des lieux clos où les mouches n'aient pas accès, et d'empêcher que les voies urbaines ne soient souillées de déchets et d'ordures. Le soin de veiller à l'hygiène des water-closets devrait incomber, à dit M. Stile, aux municipalités et non aux familles trop souvent négligentes. Une seule maison insalubre peut devenir un foyer d'épidémie, une seule famille en contaminer cent.

On a expérimenté l'emploie de nombreux désinfectants. Le chlorure de chaux est un excellent tueur de larves. Lorsqu'on en mélange un demi kilogramme à 8 litres de fumier de cheval, en moins de vingt quatre heures les vers de mouches sont tués dans la proportion de 90 pour 100. Ceux qui survivent se terrent à l'intérieur des blocs de fumier et, à la fin du deuxième jour, il serait difficile d'en trouver un seul vivant. Mais le chlorure de chaux émet des vapeurs qui sont irritantes pour les yeux des animaux ; du reste, si peu coûteux qu'il soit, il en faut une telle proportion que la dépense est encore assez grosse. Le sulfate de fer a été également employé, sec ou mélangé d'eau. Mais tout effort est paralysé par la crainte de rendre l'engrais impropre aux besoins de l'agriculture : en effet, tout antiseptique, sauf peut-être le sel, détruit les bactéries de la fermentation, et réduit par conséquent la valeur du fumier qui est attachée à la vie de ces micro-organismes.

En 1906, un grand journal, attira l'attention du public sur le danger des mouches et promit une récompense à qui trouverait la meilleure méthode de tuer les larves. Un anonyme, dont le mémoire portait la devise *Delenda musca*, obtint le prix, pour un procédé qui consiste à répandre à la surface des fosses et des trous de fumier de l'huile verte de schiste. Cette matière qui flotte, grâce à sa faible densité, et ne se mélangeant pas à l'engrais, ne peut en aucune façon en détruire la flore bactérienne utile, a produit des résultats merveilleux.

DETRUISONS CELLES QUI SONT NEES

Empêcher la prolifération des mouches, ce n'est pas tout. Il faut garder les maisons contre les mouches adultes leur en interdire l'entrée, se débarrasser de celles qui s'y sont introduites. Aux Etats-Unis, dix millions de livres sont dépensées annuellement en appareils destinés à défendre l'entrée des maisons aux insectes. Aucun n'est parfait; et au demeurant, lorsqu'on tient hermétiquement fermées portes et fenêtres, les mouches entrent encore par les cheminées, dont il importerait d'obturer l'ouverture par des treillis métalliques. A l'intérieur on a la ressource de capturer les mouches ou de les emprisonner. On connaît les pièges en formes de carafe, les papiers enduits de glu qu'on dépose sur les tables ou que l'on suspend verticalement en bandes minces, utilisant le goût des insectes pour tout ce qui pend, pour tout ce qui est vertical. On recommande de placer sur les appuis de fenêtres des boîtes oblongues remplies de pyrèthre, de mélasse, d'eau de savon, etc. Les mouches attirées en foule vers les baies éclairées, se laissent prendre à ces appâts odorants ou sucrés.

Une assiette remplie d'une solution de formol est entourée bientôt de centaines de petits cadavres. On peut aussi composer un poison en faisant bouillir une demi-heure et macérer vingt-quatre heure 1000 parties de bois de quassia dans 5000 d'eau, en mélangeant la macération avec 150 parties de mélasse et évaporant jusqu'à réduire à 200 parties. Ce sirop, additionné d'alcool et d'eau (50 d'alcool et 750 d'eau pour 200 de sirop) sert à humecter un papier-filtre posé sur une assiette.

Ces derniers moyens, qui ne tuent pas les mouches, leur inspirent une si grande horreur qu'elles débarrassent par une fuite soudaine les maisons où on les emploie. Certaines odeurs, par exemple. Ainsi, depuis des temps immémoriaux, les bouchers de Genève préservent les viandes exposées pour la vente en répandant sur les murs de l'huile de laurier, dont l'odeur est assez forte, mais peu gênante.

Enfin, le professeur Hodge a imaginé un appareil pour capturer les mouches en dehors même des maisons, sur les marchés, par exemple. C'est un vulgaire seau à ordures ménagères, dont le couvercle métallique ne ferme pas hermétiquement et laisse libre un espace circulaire pour l'entrée des insectes. Ce couvercle est percé d'un trou qui communique, du côté où le soleil darde avec un piège en toile métallique. La boîte contient des têtes de poissons, des débris alimentaires, des écorces de melons, de la pâte de blé vert et de la graisse fondue. Les mouches, attirées par l'odeur, s'insinuent dans la rainure, s'emprisonnent elles-mêmes dans le piège. En cinquante-cinq minutes, on a pu en recueillir 2,700.

ORGANISONS LA LUTTE !

Cette propagande qui ne fait que commencer en Belgique, compte ailleurs de fervents adeptes. L'Amérique est le pays par excellence de la croisade contre les mouches. Un grand nombre d'associations et de ligues, parmi lesquelles il convient de citer la Ligue municipale des femmes de Boston, se sont donné pour mission d'exterminer l'insecte coupable de tant de maux.

On intéresse à la question les enfants des écoles pour préparer une génération soigneuse et ennemie des mouches. Presque tous les enfants sont des naturalistes-nés et leur jeune intelligence se penche avec avidité sur les problèmes de la vie. Ce sont les enfants qui ont mené à bien, en 1901-1902, la lutte contre les moustiques commencée par le professeur Hodge à Worcester et le docteur Landford à San-Antonio (Texas).

Dans certains districts, on légifère contre elles. Le conseil de la Louisiane a organisé des tournées de conférences; des savants parcourent le pays, indiquent des livres utiles, déroulent des films où la néfaste influence des mouches est dramatisée. Dans le district de Colombie, une ordonnance a paru, exigeant que la surface du sol des écuries soit couverte d'un parquet imperméable. Tout propriétaire de bétail doit posséder un récipient ou une fosse étanche pour recevoir le fumier des étables. Ce récipient doit avoir un couvercle constamment fermé. L'engrais est enlevé dans des barils trois fois la semaine dans la saison chaude, au moins une fois par semaine pendant l'hiver.

La vieille civilisation européenne attend qu'on lui donne des armes pareilles contre un adversaire, innombrable et sans cesse renaissant, de la santé publique. La voix des hygiénistes, depuis la révolution apportée par Pasteur dans les sciences biologiques, est en passe de devenir la plus écoutée. Elle imposera bientôt la croisade des mouches, et il est dans la nature de l'homme de poursuivre avec tant d'opiniâtreté la destruction des espèces animales qui lui sont nuisibles que la mouche ne peut manquer de devenir, dans quelques siècles, malgré son effrayante fécondité, une curiosité de la faune. Un jour viendra où nos arrière-neveux s'arrêteront pour contempler, sous une vitrine du Muséum, une bestiole noire qu'ils ne connaîtront plus, et sous laquelle une étiquette mentionnera en belles lettres moulées : *Musca domestica*, espèce disparue.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

COUR D'ASSISES DE LA PROVINCE DE LIEGE

L'affaire d'Heure-le-Romain

Un jeune amoureux évincé tente de tuer sa bonne amie

Lundi matin, a commencé l'examen des affaires fixées pour la seconde session de l'année. Elle devait se tenir en février. Des circonstances indépendantes de la volonté de nos magistrats n'ont point permis pour ce moment la constitution du jury.

C'est en la salle du Conseil de l'Hôtel-de-Ville que vont se dérouler les débats. Le local exigu a néanmoins été aménagé au mieux. Le public n'est pas nombreux. Il est vrai qu'on ne saurait où le caser.

A 9 heures 30, la Cour fait son entrée. Elle est composée de M. le conseiller Fasbender, président, et de MM. Houyet et Bonjean. Le siége du ministère public est occupé par M. l'avocat-général Pepin. Me Fernand David est au banc de la défense.

L'accusé est introduit. C'est un jeune homme, se présentant bien. Il est vêtu d'un complet noir. Il paraît assez sympathique.

M. Herve est désigné comme chef du jury.

L'accusé, Lepot Hubert, ouvrier agricole né à Houtain-St-Siméon le 25 août 1891, est inculpé d'avoir à Heure-le-Romain, le 29 juin 1914 volontairement, avec intention de donner la mort et préméditation tenté de commettre un homicide sur la personne de Mlle Jeanne Sauvage, la résolution de commettre le crime ayant été manifestée par des actes qui en forment un commencement d'exécution et qui n'ont été suspendues ou manqué leur effet que par des circonstances indépendantes de la volonté de l'auteur.

Le prévenu écoute avec calme la lecture de l'acte d'accusation et de l'arrêt de renvoi que fait M. le greffier Wégria. Une dizaine de témoins seront entendus.

Interrogatoire de l'accusé

M. le président commence à 10 heures l'interrogatoire de Lepot.

Le prévenu n'a jamais subi de condamnation et connaissait depuis trois ans Mlle Sauvage. Il exerçait chez M. Brouwers les fonctions d'ouvrier agricole. Je connaisais, dit-il,, Jeanne Sauvage depuis trois ans. Je comptais l'épouser.

M. LE PRESIDENT. — N'auriez-vous pas voulu en faire votre maîtresse ?

L'ACCUSE. — C'est inexact.

M. LE PRESIDENT. — N'avez-vous pas eu de discussion avec Jeanne Sauvage ou la mère, notamment à la fête d'Oupeye en 1913 ?

L'ACCUSE. — Nous n'avons eu aucune dispute ce jour-là.

M. LE PRESIDENT. — N'avez-vous pas exhibé de revolver ?

L'ACCUSE. — Non jamais je n'ai montré de revolver.

Le prévenu s'explique sur un ton tellement bas que la plupart de ses réponses ne parviennent même pas au banc de la presse.

M. LE PRESIDENT. — N'avez-vous pas un jour brisé volontairement un carreau à la suite d'une scène de violence.

L'ACCUSE. — La mère de ma bonne-amie ne cessait de me tourmenter. Un jour je fus chassé de chez ma bonne amie et je cassai un carreau dans un moment de vivacité à la suite d'une discussion.

M. LE PRESIDENT. — Vous voyez bien que vous avez eu une discussion avec votre bonne amie.

L'accusé e répond pas.

M. LE PRESIDENT. — Racontez-nous ce qui a précédé la date du 29 juin 1914.

L'ACCUSE. — Le 28 je l'engageai à nous rendre à la fête de Hermée. Les parents tâchèrent de l'en dissudar. Je me suis faché d'autant plus que Mme Sauvage avait défendu à sa fille de m'accompagner le dimanche suivant aux cramignons de Houtain-St-Siméon. Je partis donc seul à Hermée. J'y passai la nuit. En compagnie de camarades nous bûmes outre mesure. Le lendemain matin je retournai à Heure-le-Romain chez Sauvage où je demandais après Jeanne. Il était 5 heures 30 du matin. On ne voulut pas m'ouvrir.

M. LE PRESIDENT. — Il était très naturel qu'on refusât à recevoir à 5 h. 30 du matin un homme ivre.

L'ACCUSE. — On m'a donc invité à m'éloigner. Je n'ai proféré aucune menace Je suis rentré chez moi changer de vêtement. J'ai déjeuné. J'ai dit à ma mère : « Ne vous inquiétez pas si je ne reviens pas ».

M. LE PRESIDENT. — Pourquoi avez-vous pris à ce moment votre revolver ?

L'ACCUSE. — Parce que j'allais à Visé.

M. LE PRESIDENT. — Oui, où vous vous êtes rendu pour acheter des cartouches.

L'ACCUSE. — C'est exact. Je fis charger le revolver par un armurier de Visé qui y plaça lui-même six cartouches. Je suis retourné à Heure-le-Romain chez Nivard où Jeanne travaillait mais j'ignorais qu'elle fût là.

M. LE PRESIDENT. — Où était votre revolver ?

L'ACCUSE. — En poche.

M. LE PRESIDENT. — A l'instruction vous avez reconnu l'avoir en main.

L'ACCUSE. — Je ne sais pas. J'ai vu Jeanne et j'ai tiré. Je ne me souviens de rien d'autre.

M. LE PRESIDENT. — Où vous êtes-vous rendu après ?

L'ACCUSE. — Chez ma sœur où j'ai demandé à voir les membres de ma famille. C'est tout ce dont je me souviens.

M. L'AVOCAT-GENERAL PEPIN. — Qu'alliez-vous faire à Heure-le-Romain ? Pourquoi êtes-vous entré chez Nivard ?

L'accusé ne répond plus. Il semble atterré de la précision des questions posées par M le Président et M. l'avocat-général. Je ne sais plus, dit-il, j'ai tout oublié.

M. L'AVOCAT-GENERAL. — Vous aviez pourtant excellente mémoire chez M. le juge d'instruction où vous avez tout déclaré.

Les témoins

M. le juge d'instruction Palmers a fait l'enquête. Le dossier de cette affaire a disparu dit l'honorable juge d'instruction. J'ai dû recommencer mon instruction. Je n'ai pu réentendre tous les témoins, certains d'entre eux ayant été victimes des événements.

Le 29 après dîner je me rendis à Heure-le-Romain où le prévenu venait d'être arrêté. Le prévenu me raconta que le 28 juin il s'était rendu chez sa bonne-amie qu'il me déclara connaître depuis trois ans. Depuis un an il y avait eu de nombreuses disputes entre les amoureux. Il me déclara qu'en 1913 en revenant de la fête d'Oupeye il fit une scène à Jeanne et à sa mère. Au cours de cette scène il reconnut l'avoir menacée de mort. Une autre fois il l'égratigna au cours d'une très vive discussion Le père Sauvage déposa même plainte contre Lepot qui promit de s'amender et la plainte fut retirée.

Le 28 juin il se rendit comme de coutume chez Sauvage. On décida d'aller à la fête de Hermée. Il proposa même d'aller à Hermée le dimanche suivant. Les parents n'acquiescèrent point à ce désir. Mécontent alors, il partit seul à la fête à Hermée où il rencontra deux amis en compagnie desquels il visita de nombreux cafés. Les amis le quittèrent vers minuit. Il resta seul à la fête.

Dès la première fois que j'interrogeai le prévenu il m'a avoué avoir menacé de mort Mlle Sauvage. Le matin du 29 juin il déclara même à Jeanne Sauvage : « Tu n'as plus que deux heures à vivre. »

Le prévenu s'est présenté à 5 h. 30 chez M. Sauvage. Il sortit. Il injuria la mère Mme Sauvage et lui porta deux coups de pieds. Il rentra chez lui, puis se rendit à Visé acheter des cartouches et retourna à Heure-le-Romain. Il rendit ensuite visite à Mme Nivard où il savait que Jeanne Sauvage se livrait à des travaux de couture. Brusquement revolver au poing, il entra. Lepot empoigna sa victime d'une main énergique et de l'autre braqua son revolver. La jeune fille saisit l'arme. Un premier coup rata. Le second tiré à bout portant atteignit Mlle Sauvage en pleine poitrine. Elle se sauva poursuivie par Lepot qui, dans le jardin, tira un troisième coup de feu.

La jeune fille se réfugia chez Mme Dehan, une voisine. Lepot la poursuivit et, toujours à bout portant, déchargea à nouveau son revolver.

C'est le prévenu qui, spontanément, m'a donné tous ces détails.

Après, Lepot se rendit chez sa sœur où il dormit deux ou trois heures. Avant de se coucher, il jeta quelques cartouches dans la cheminée. Une était percutée.

Il retourna chez sa mère, réunit la famille qu'il embrassa et alla se constituer prisonnier.

L'état de la victime a été très grave durant plusieurs semaines. On considéra même à un moment son état comme désespéré. Aujourd'hui, elle est rétablie.

— Déposition de Mlle Sauvage

Le témoin s'explique en wallon. Je connais Lepot et aussi son mauvais caractère. Depuis un an j'aurais voulu le quitter. Un jour de fête, il refusa de se rendre au bal avec moi parce que ma mère voulait nous accompagner. Ce jour-là il me menaça d'un revolver.

Un autre jour, en revenant de la fête d'Oupeye, il déclara qu'il fallait que nous y passions. Il fit mine de tirer un revolver de sa poche, mais il n'esquissa que le geste.

Mes relations avec Lepot furent des plus correctes. C'était précisément ce fait qui rendait Lepot de mauvaise humeur. J'ai toujours résisté à ses sollicitations. J'en avais peur, je lui laissais néanmoins entrevoir que je ne tenais plus à lui.

Le 28 juin nous refusâmes de l'accompagner à la fête. Le lendemain, à 5 h. 30, il revint. On refusa de le recevoir. « Je vous aurai », dit-il, « vous n'avez plus deux heures à vivre ». Il s'en alla, repassa sous la fenêtre en disait : « Je reviendrai tantôt, si j'avais ce qu'il me faut en poche, vous y passeriez tous les trois ! »

Il revint vers 8 heures chez Nivard. Le témoin raconte la scène telle que M. le Juge d'instruction Palmers en a fait la relation.

Me David. — Le prévenu n'était-il pas d'un caractère doux quand il n'avait pas bu ?

Le témoin.— Parfois il était de compagnie agréable. Mais le plus souvent il était irritable.

Dépositions des autres témoins

M. le Docteur Corin a examiné Mlle Jeanne Sauvage. Trois coups ont été tirés et la victime est restée en danger de mort plusieurs semaines.

Mme Angeline PAQUE, veuve Sauvage, mère de la victime, voyait d'un mauvais œil Lepot courtiser sa jeune fille. Il nous intimidait dit-elle et avait été jusqu'à briser les carreaux d'une fenêtre le jour où je lui avais fait une remarque désagréable.

Mme Catherine DERAN, ménagère à Heure-le-Romain. — J'étais donc à ma cuisine. Jeanne Sauvage arriva en courant tournant autour de moi. Lepot la poursuivait. Il tira.

Elisab. DEHAN, 16 ans, raconte la façon brutale dont le prévenu est entré chez Nivard. Il avait en main un revolver.

Me BROUWERS a été témoin de la scène qui s'est déroulée à 5 h. 30 du matin. Le prévenu était ivre et donna un coup de pied à Mme Sauvage.

Sur interpellation de Me David, le témoin déclare que l'accusé a bon caractère... quand il n'est pas ivre. Mais il l'est souvent (rires).

M. Adrien BROUWERS, fermier à Heure-le-Romain, déclare que l'accusé Lepot lui a déclaré le 29 juin au matin qu'il viendrait travailler dans une heure.

Mme LEPOT, de Heure, petite cousine de l'accusé, déclare avoir entendu Lepot dire en s'éloignant de la cour : « je vous aurai toujours ».

M. Sébastien LAROSE, chapelier à Heure-le-Romain. — J'ai accompagné Lepot, la nuit avant les faits. Il était ivre et calme. Il ne me causait que rarement de sa bonne amie.

M. Bernard JORISENNE, 22 ans, chapelier à Houtain-St-Siméon. — J'accompagnai Lepot et Larose. L'accusé était très ivre. Il ne parla à aucun instant de Mlle Sauvage.

M. Lambert PETERS, chapelier à Houtain-St-Siméon. — J'étais l'ami de Lepot. Il me causait quelquefois de Jeanne. La famille Lepot n'aimait pas de le voir courtiser Jeanne Sauvage contre laquelle il n'y a toutefois rien à dire.

David THIRY de Heure-le-Romain. — Je sais que le père de Lepot était un alcoolique. Je ne connais rien d'autre de l'affaire.

L'audience est levée à 12 heures.

Audience de l'après-midi.

La séance est reprise à 2 heures 30.

La parole est donnée à M. l'avocat général Pepin.

Le réquisitoire

Je salue avec joie, dit M. l'avocat-général Pepin, la rentrée dans la vie de l'institution nationale et populaire de la Cour d'assises.

C'était le 29 juin dans un coquet village du pays de Gleus. Dans un café, trois jeunes filles s'occupaient de travaux de couture. L'une était inquiète. Jeanne Sauvage tout pénétrée des menaces dont elle venait d'être victime. Lepot arrive. Il tire. Jeanne blessée à la tête s'enfuit dans la cour. Une seconde détonation retentit. La jeune fille se sauve chez Mme Nivard.

L'assassin tient sa proie et ne veut pas la lâcher. Un troisième coup de feu retentit. Ce n'est que lorsque la victime est tombée que Lepot saute sur son vélo et se sauve.

L'intention criminelle se cache sous les replis de l'âme. Mais les faits sont le prolongement, la traduction de la pensée.

Interrogeons les faits. Le revolver fut oujours considéré comme une arme capable de donner la mort. En vrai wallon, Lepot a choisi cette arme. Quatre coups ont été tirés d'après la victime, trois si nous acceptons la version de l'inculpé.

Qu'on ne parle pas d'ivresse. Après le premier coup de feu, toute ivresse doit s'être évanouie. Le premier coup laisse debout la jeune fille. Avec rage l'accusé continue à tirer puis se sauve comme un assassin qu'il est.

Tous les coups ont porté, sauf peut-être le premier, tous ont été tirés à bout portant même à bout touchant.

La volonté de tuer s'éclaire d'une lumière nouvelle si nous examinons les mobiles. Depuis trois ans, Lepot courtisait Mlle Sauvage. La première année, les tourtereaux roucoulaient. Dans la suite Lepot se montra jaloux, ivrogne et cruel.

Les parents Sauvage remarquèrent le mauvais caractère de l'accusé.

Lepot ne continua pas moins à se faire voir sous son plus mauvais jour ; menaces, propos injurieux lui devinrent familiers. Lepot violent et sensuel aurait voulu que Mlle Sauvage, une brave fille, se donnât à lui. Mais ses plans furent déjoués par l'honnêteté de la jeune fille et la surveillance de la mère. — cela, Lepot a dû le reconnaître dans l'instruction. Aujourd'hui, il revient sur ses aveux.

Il s'est ressaisi. Il présente un nouveau système de défense. Pour l'instant, l'ivresse est pour l'accusé la seule cause du drame.

Il n'y a plus eu, dit l'accusé, l'ombre d'une dispute. J'ai tué parce que j'étais ivre !

L'ivresse, la démence, c'est la dernière cartouche de la défense. Il suffira donc qu'un accusé viennent clamer son ivresse en Cour d'assise, pour réclamer son acquittement ? Le Jury ne voudra jamais consacrer de tels principes.

Sans doute l'ivresse pathologique peut devenir une cause de justification. Cela arrive dans des cas plutôt rares mais qui ne se rencontrent pas chez des jeunes gens, bien constitués. Or les témoins n'ont rien donné de favorable à la défense à ce sujet-là.

L'honorable organe de la loi fait un exposé très serré de l'état pathologique du buveur qui tue sans savoir comment ni pourquoi. Six mois après l'accusé se souvenait encore de tout ce qui avait précédé, accompagné et suivi le drame et voilà qu'aujourd'hui il a tout oublié ! Non, le jury ne se laissera pas prendre à cette mise en scène plutôt simpliste.

Comment se fait-il que l'accusé qui joue aujourd'hui à l'amnésie, se souvienne de tous les détails de préparation du drame : achat de balles, chargement du barillet du revolver, tir de trois coups. Mais c'est l'aveu de la culpabilité, proclamée par Lepot lui-même.

Chez sa sœur il déclare : « j'ai tiré ma bonne amie, je veux voir la famille ».

Pourquoi veut-il voir les siens s'il ne se souvient de rien ? Qu'a-t-il à leur dire s'il ne sait pas ce qu'il vient de faire.

Ce moyen de défense, présenté in extremis ne peut vous satisfaire, Messieurs les Jurés. Le motif du drame, préparé, annoncé il faut le rechercher dans l'attitude du prévenu durant les deux ans qui ont précédé les faits.

Que signifient donc ces menaces : « Je vais vous tuer » et une autre fois montrant un revolver : « Je te tuerai »!

Pourquoi ne l'a-t-on pas expulsé ? La jeune fille et la mère nous l'ont dit. Elles avaient peur. Elles craignaient Lepot et les événements ont montré que ces femmes ne s'étaient pas trompées.

Un incident futile a déchaîné l'orage qui menaçait à l'horizon. C'est parce que Mme et Mlle Sauvage ne veulent pas s'engager à aller le dimanche à Hermée, que l'accusé condamne à mort sa victime.

L'exécution doit bientôt suivre.

A 5 heures 30, le matin il déclare à Mlle Sauvage : « Tu n'as plus deux heures à vivre ».

Je vous le demande Messieurs les Jurés, si la préméditation n'est pas établie en l'espèce, jamais on ne pourra l'établir en Justice.

Les faits sont éclatants de lumière. Un verdict affirmatif s'impose de la part d'hommes qui méditent et pèsent la valeur des actes.

Votre tâche emprunte aux circonstances une éloquente majesté. La fusillade et la mitraille font rage. Ça c'est la guerre.

Mais une seule vie menacée réunit un Juryf. Ici c'est l'ordre, la raison, le droit à la vie des particuliers.

Le Jury est un combattant du droit. Avec indépendance, Messieurs, vous remplirez votre devoir sans haine, sans crainte et aussi sans faiblesse.

La défense

Me David entreprend la défense de son client. Il rend un éclatant hommage à l'éloquence de M. l'avocat général Pepin dont le réquisitoire émouvant a retenu l'attention soutenue de l'auditoire.

Lepot a pu avoir des défaillances. Jamais il ne fut criminel. Cinquième enfant d'une famille pauvre, il eut une vie banale sans le moindre éclat. Lepot qui comparait aujourd'hui, se livre à la Cour dans un état d'infériorité de défense. De nombreux témoins retenus par les événements ne peuvent aujourd'hui apporter un témoignage favorable à l'accusé.

Lepot est actif et travailleur, mais hélas, quand il avait bu il perdait le meilleur de son caractère.

Lepot sentait que depuis quelque temps l'amour de Jeanne Sauvage, diminuait pour lui. Quand il demanda à Mlle Sauvage de venir à Hermée, conduire les cramignons, ce fut la mère qui intervint pour répondre à l'accusé que sa fille n'irait pas. D'où la colère.

Lepot était fou d'amour. Il a déserté l'ouvrage pour cette jeune fille auprès de laquelle il passait le meilleur de son temps.

A-t-il jamais menacé en état de sang-froid ?

Chaque fois qu'il le fit, il était sous l'influence de la boisson. N'est-ce pas cela l'ivresse pathologique ?

Depuis 8 heures du soir jusqu'à minuit, Lepot n'a cessé de visiter les cabarets.

« Ah malheureux ! » s'écrie Me David « que ne rentrais-tu ce soir-là chez ta pauvre mère ? Tu bois pour oublier ? oublier quoi ? Tu t'imagines le refus de la mère de ta fiancée et tu vas boire sans songer que tu vas laisser dans les vapeurs de l'alcool toute ta raison et ton honnêteté ! »

Le 29 au matin Lepot retourne chez Le 29 au matin, Lepot retourne chez le un homme ivre ! Elle le met à la porte.

Il part, il revient, tire trois coups de revolver et se sauve...

En instituant le jury, le législateur a chargé l'élite de la nation de juger les cas gravesde culpabilité.

Le Jury a pour devoir de sonder les plis et les replis de la conscience humaine, pénétrer dans l'âme de l'accusé et y lire comme on lit dans un livre ouvert ?

Avez-vous, Messieurs, une intime conviction sur l'intention qu'a eu le prévenu de donner la mort ?

Oseriez-vous dire que Lepot avait l intention de tuer ? L'accusé avait fait charger son arme de six balles, il en avait encore quatre en poche. Il revient à Heure, y tire trois ou quatre coups. S'il avait voulu tuer il aurait continué à décharger son revolver et au besoin il l'aurait rechargé à l'aide des balles qu'il avait encore en poche.

Me David entre ici dans les détails d'une savante dissertation juridique sur la notion de donner la mort et sur la situation de l'individu rendu dément par des libations outrées.

Cette affaire méritait-elle vraiment les honneurs du Jury ? Le tribunal correctionnel a été saisi en différentes reprises de l'examen d'affaires bien plus graves que celle qui nous occupe. Me David en cite des exemples.

Messieurs, votre devoir est de chatier les coupables. On vous demande de prononcer une peine criminelle. Des pourparlers furent engagés au sujet d'une transaction civile. Ils ont abouti au paiement par la famille Lepot d'une indemnité de 250 frs réparation du préjudice matériel et moral estimé à ce chiffre par Mlle Sauvage elle même. J'ai confiance dans votre verdict que j'attends avec impatience.

Les répliques

M. l'avocat général Pepin reprend la parole et s'attache à reprendre les points principaux de son réquisitoire et convie le Jury à rendre un verdict affirmatif.

Me David clôture le cycle des débats. Avec chaleur et force, l'honorable avocat fait appel au cœur du Jury et réclame un verdict d'acquittement.

Sur interpellation de M. le Président qui demande à Lepot s'il n'a rien à ajouter à sa défense, l'accusé se borne à adresséz des menaces.

clarer qu'il ne se souvient pas d'avoir

Il est 5 heures 10 minutes. Le Jury se retire pour délibérer.

Les questions

1. Lepot est-il coupable d'avoir le 29 juin 1914 tenté de commettre avec intention de donner la mort, une tentative d'homicide sur la personne de Jeanne Sauvage ?

2. Lepot a-t-il agit avec préméditation ?

Le verdict

Après 25 minutes de délibération, le Jury rentre en séance. M. Herve, chef du Jury donne lecture du verdict.

La réponse est affirmative sur la première question et négative sur la seconde.

Un incident

Après la lecture du verdict, M. le Président déclare au Jury qu'il se voit bien forcé de les prier de rentrer dans la salle de délibération. Le Jury avait écrit sur la feuille de délibération : « La réponse est oui ». Or les trois premiers mots sont en trop et ne peuvent trouver place sur la feuille de délibération. En conséquence M. le Président Fasbender prie le Jury de se retirer pour opérer le changement en question.

Il faut croire que le Jury s'est trouvé embarassé car retiré à nouveau M. le Président Fasbender est appelé en chambre des délibérations par les membres du Jury pour explications.

Le Jury rentre en séance et M. Herve redonne lecture du verdict. M. l'avocat général déclare qu'il s'en rapporte à la sagesse de la Cour.

Me David demande pour Lepot les circonstances atténuantes.

Interpellé l'accusé déclare regretter du fond du cœur l'acte malheureux qu'il a commis.

L'arrêt.

Après quelques minutes de délibération la Cour rend son arrêt. Elle condamne Hubert Lepot, en tenant compte des circonstances atténuantes résultant de ses bons antécédents à DIX ANS DE TRAVAUX FORCES.

Le condamné a écouté la lecture de l'arrêt sans broncher. Les agents l'emmènent et le public évacue lentement le prétoire.

La séance est levée à six heures un quart.

—:o:—

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LIEGE

Le billet accusateur

A Forêt, la nuit du 23 au 24 février dernier, 2 actons Toula furent volées au préjudice de M. Demblon Jean-Louis, un vieillard de plus de 80 ans, vivant de ses rentes.

Pour dérober ces actions le malfaiteur avait fait usage d'un ciseau de menuisier ébréché. Le coffre fracturé en portait les traces.

Le lendemain se présente au domicile de Demblon un jeune homme de 17 ans, Dai Constant-Auguste, modeleur à Forêt, porteur d'un billet disant que s'il voulait rentrer en possession de ces actions, il devait verser une somme de cent francs. Il déclara venir de la part d'un inconnu.

La justice informée de ce fait fit examiner ce billet par Messieurs le docteur Stockis et Hennen Guillaume, archiviste de l'Etat, qui conclurent, après expertise, que le billet avait été écrit par Dai... A son domicile, on découvrit aussi un ciseau dont les brèches correspondaient parfaitement aux traces laissées sur le coffre.

Dai... a comparu, en état de détention, devant le tribunal. Il nie avec énergie être l'auteur du vol.

Demblon n'a pu être entendu comme témoin ayant été assassiné avec un nommé Detaille, huit jours après le vol.

Malgré les efforts de Me Wégimont, le prévenu est condamné à 3 mois de prison pour vol.

Avis, Arrêtés, Règlements, etc.

COMMUNICATION DES AUTORITES

VILLE DE HUY

AVIS A LA POPUATION

En vertu du règlement très sévère du Comité National de Secours et d'Alimentation, que la ville est tenue d'observer scrupuleusement, il est porté à la connaissance de la population hutoise qu'à partir du LUNDI 31 MAI courant, les boulangeries ci-dessous désignées, resteront seules chargées de fournir le pain fabriqué avec la farine du Comité Hispano-Américain.

Rive droite :

Boccar-Svillen, rue des Foulons ;

Georges-Piratte, rue l'Acosse ;
Lamis-Lizen, rue Ste-Catherine ;
Massart-Fouillen, rue Mottet ;
Vve Wilmet, rue des Croisiers.

Rive gauche :

Sté Coopérative «La Fédérale Hutoise»
Bocca-Dejasse, à Statte ;
Vve Cohendos, Chaussée de Liége.

Ces boulangeries ne peuvent fabriquer ni vendre des pâtisseries quelconques, biscuits, etc. ; elles ne peuvent non plus cuire pour les particuliers.

Le prix du pain pesant exactement un kilo reste fixé à 45 centimes.

NECROLOGIE

M. et Mme Gaston Neuville ont la douleur de faire part de la mort de leur mère

Madame Victorine NEUVILLE

décédée le 11 avril 1915.

Chronique Financière

Berlin, 20 mai :

Le remboursement des obligations sorties au tirage, soit 320,000 pesos de l'emprunt intérieur argentin 5 % or 1909 aura lieu à partir du 1er juin 1915.

Le gouvernement argentin a également décidé de payer en même temps l'intérêt des obligaitons du 1 mars au 31 mai 1915.

BOURSE DE PARIS

Du 29 mai,

Rente Française 72.50. — Espagnol Extérieure 85.50. — Russe 5 % 1906 82.50. — Turc unifié 4 % 64.50. — Briansk 338. — Toula 1236. — Rand Mines 126.50. — Union Parisienne 571.

BOURSE DE NEW-YORK

Du 29 mai.

Canadian Pacific 155 3/4. — Chic. Milw. et St-Paul 88 3/4. — Illinois Central 105.

(Reproduction interdite)

BANQUE ANVERSOISE

Les institutions patronnées par cette banque se développent normalement et se trouvent dans une situation favorable ; néanmoins, le bénéfice de l'exercice écoulé qui s'élève à fr. 266,766.84 servira aux amortissements.

Société générale de Belgique

Voici la situation du Département Emission.

Actif.

Encaisse métallique et argent allemand	62,248,259.00
Prêts sur créances à l'étranger	6,519,377.00
Prêts sur Bons du Trésor d'Etats étrangers	1,360,000.00
Prêts sur Bons du Trésor des Provinces belges	240,000,000.00
Traites et chèques sur places belges	16,617,626.00
Autre actif	165,652.00
	335,228,635.00

Passif.

Montant des billets en circulation	248,780,953.00
Créances en virements	86,255,989.00
Autre passif	191,693.00
	335,228,635.00

Banque de Charleroi

Le bénéfice de l'exercice 1913 s'élevait à Frs 618,587.51 ; par suite des événements, celui de 1914 s'est vu réduit à Fr. 330,223.61

Tramways de Barcelone

Le bénéfice durant l'exercice 1914 est en augmentation sur celui de 1913 ; il s'élève à Frs 2,549.,930— contre Frs 2,229,910—. Il permet de distribuer un dividende de Frs 12.— aux actions de capital et Frs 51.13 aux dixièmes de fondateur. Ce bénéfice s'entend naturellement après l'amortissement de premier établissement, frais généraux et intérêts aux obligations ; comme on peut le constater les grèves du mois de Mars et la guerre européenne n'ont guère influencé sur le résultat de l'exercice.

COMPAGNIE D'ELECTRICITE DE SERAING ET EXTENSIONS

Le bénéfice au 31 Décembre 1914 s'est élevé à Frs 80.883.05 contre Frs 160.939.14 qui ont été répartis comme suit : (art. 36 des statuts) 5 p. c. à la réserve sur Frs 17.790,42 Frs : 3.889.52

Au fonds d'amortissement des actions privilégiées Frs : 72.600.00

Excédent Frs : 4,393,53

Frs : 80.883.05

Voici quelques renseignements sur l'exploitation de cette société pendant l'exercice écoulé.

Les installations ont peu souffert de l'état de guerre ; une seule ligne a été interrompue pendant environ un mois.

Beaucoup de clients de force motrice ont arrêté leurs ateliers, d'où il est résulté pour la Société une forte diminution de fourniture de courant. Les abonnés d'éclairage ont également restreint notablement leur consommation. Par contre, la cherté du pétrole, a amené beaucoup de raccordements nouveaux.

Au cours de l'année 1914, la Société a obtenu la concession de la distribution d'Electricité dans cinq nouvelles communes, ce qui porte à plus de 130.000 habitants la population desservie.

L'usine à Gaz de Jupille n'a pas subi de dommage, mais des canalisations souterraines ont été abîmées et, un grand nombre d'habitations ayant été détruites pendant les hostilités, notamment à Visé, les compteurs et les installations placés dans ces immeubles sont perdus ; la société tâchera de s'en faire rembourser la valeur.

La clientèle de l'Usine à Gaz de Jupille a pris une grande extension en 1913 ; il a été vendu 1.020.162 M3 et les abonnés sont passés de 1044 à 1732.

A Arlon, les installations n'ont pas souffert ; la vente avait augmenté de 4.9% p.a.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1914

ACTIF

Immobilisé :		
Frais d'émission des obligations	fr.266,246.74	
Amortissement	» 31,872.07	
		234,374.67
Frais d'augmentation du capital	fr. 27,216.37	
Amortissement	680.41	
		26,535.96
Premier établissement	8,067,025.65	
Amortissement	908,537.60	
		7,158,488.50
Cautionnements	fr.	55,000.00
Réalisable :		
Actionnaires	»	901.250.00
Portefeuille		190,483.17
Caisses et Banques		60,788.00
Approvisionnements et sous-produits à Sefr.	233,341.66	
sous-produits à Seraing	fr. 223,341.66	
Approvisionnements et sous-produits à Arlon	fr. 19,576.86	
Approvisionnements et sous-produits à Jupille	fr. 100,518.76	
		343,437.28
Débiteurs divers	fr.	2,279,388.21
Compte d'ordre :		
Cautionnements des Administrateurs et des Commissaires	fr.	mémoire
		11,249,745.34

PASSIF

Dettes de la Société envers elle-même :		
Capital représenté par 12,000 actions privilégiées de 500 francs et 6,000 actions de dividende	fr.	6,000,000.00
Réserve légale	»	19,108.03
Provision pour renouvellement	»	13,864.68
Provision pour dommages et moins-values	»	60,000.00
Dettes sans garantie réelle :		
5,502 obligations de 500 francs 4 p. c.	fr.	2,751.000.00
4,000 obligations de 500 francs 5 p. c.	fr.	2,000,000.00
Créditeurs divers	fr.	188,958.01
Obligations 4 p. c. remboursables	fr.	1,000.00
Coupons à payer	fr.	134,931.57
Compte d'ordre :		
Cautionnements des Administrateurs et des Commissaires		mémoire
PROFITS ET PERTES	fr.	80,883.05
		11,249,745.34

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 1914

DEBIT

Taxes sur profits de l'exercice 1913	fr.	13,092,98
Frais généraux d'administration	»	23,617,50
Intérêts des obligations	»	178,725,52
Provision pour dommages et moins-value	»	60,000,00
Amortissements :		
sur rente belge en portefeuille	fr. 1,400,00	
sur frais d'émission des obligations	» 6,359,09	
sur frais d'augmentation de capital	» 680,41	
sur premier établissement :		
a) par remboursement d'obligations	» 44,000,00	
b) en amortissement complémentaire	» 76.000,00	
		128,439,50
Solde bénéficiaire	fr.	80,883,05
		484,758,55

CREDIT

Report de l'exercice précédent	fr.	3,092.63
Intérêts divers		84,523,21
Bénéfices des exploitations	»	397,142.71
		484,758.55

Le Conseil d'Administration a pensé qu'en raison des circonstances spéciales pouvant résulter des événements qui se déroulent actuellement, il était prudent de constituer une provision pour faire face aux dommages et moins-values que pourraient subir les exploitations et d'oser de réserver pour cet objet une somme de 60.000 francs.

* * *

Il a été procédé au tirage au sort de 121 actions privilégiées et 19 obligations 5 p. c.

Li P'tite Lidjwèse

Air : Ma Chinoise

I

Totes les feumes di nosse piti payis
Sont djintèyes et nozèyes à crohi ;
Mins c'èst surtout l'Lidjwèse
Qui dj'inme di totes mes fwèces.
Ele ni sét nin fé des falbalas
Et come èle li pinse, èle li tape là.
Il n'fât nin qu'on l'louke è cwèsse
Ca 'l'vis freut payi çoula
Ele vis à response à tot
Avou ses blagues èt ses spots.

Rèspleû

Mi dj'inme bin lès Lidjwèses
Po leûs vivès tièsses,
Leû bon coûr, leû bêté,
Po l'èhowe èt l'vigreûs 'té.
Ni pierdant mây' corèdje,
D'joyeûses à l'ovrèdje.
Eles vont toûér leû p'tit train-train,
Vite continnes èt pròpres avou rin !

II

Qwand èle hante, èle n'a qu'on seûl galant,
Mins l'li kwire divins les pu spitants
Et come bin des haguètes
N'èl trompe mây' è catchète.
C'est por lu qu'èle mète sès bès flokèts,
Mins n'fât nin qui c'seûy' on mazouket
Qui fait d'l'oûy' às dam'zulètes ;
Ca l'l'èl mètreût st-à bokès...
Et n'fèy' marièye on veût por
Qu'on a st-on p'tit trésôr !

Rèspleû

Mi dj'inme bin cisse Lidjwèse
Qui mây' ni s'ripwèse
Po sogni sès càrpès,
Qwand nn'âreût minne des hopès,
Èle est fire so s'manèdje,
Ni s'plaind mây' di s'tchèdje
Et s'on pauve pleûre, si coûr si find,
Ele done si tâte s'i dit qu'l'a faim.

III

Qwand l'l'est vèye, èle a bon d'awèti
Ses r'djètons qu'sont frisses èt hètis
Et s'is sûvèt l'bone vòye,
C'est tote si pu grande djòye
Ele a bon qwand l'l'veût ses p'tits marmots
Qui houtèt sins wèseur dire on mot
Des istwéres qu'èle sét d'spòye
Qu'èle n'èsteût qu'on p'tit nabot
Çou qu'èle raconté fwert volti,
C'est l'glère di si p'tit payis.

Rèspleû

Mi dj'inme bin l'vile Lidjwèse
Qui s'rissint dèl fwèce
Là qui s'coûr bate bin reûd
Tot r'djâsant d'nos valureûs.
Ses mamés front parèye
Po leû p'tite patrèye
Ca l'l'è z'i dit : Po vosse patwè
Fez come Rodjir èt l'Djambe-di-lBwès.

LA CROIX-ROUGE

COMPTE DU FONDS DE CHOMAGE

Ont droit aux secours de la caisse de chômage les ouvriers, employés et artisans des deux sexes ayant chômé complètement depuis le 15 février et âgés de plus de 16 ans.

Chaque bénéficiaire touche 3 francs par semaine.

La ménagère 1 fr. 50.

Chaque enfant 0.50 cent.

Les intéressés peuvent se faire inscrire aux divers bureaux désignés.

Ils doivent se munir d'une pièce d'identité, livret de mariage ou carte de domicil

A LA POPULATION LIEGEOISE

Il existe depuis quelques semaines, à Liége, rue du Pommier, 25, (Quartier du Nord) un comité ayant pour but de secourir les nombreux prisonniers internés en Allemagne dont les familles habitant les villes situées sur la ligne de feu (Nieuport, Dixmude, Ypres, Lille, etc.) ne peuvent, de ce fait, communiquer avec leurs eux ni leur faire parvenir aucun secours.

Certains même, internés depuis le mois d'août, n'ont jusqu'à ce jour reçu ni nouvelles, ni colis de leur famille, empêchée par les événements.

Ce comité secourt également les prisonniers nécessiteux habitant la banlieu liégeoise dont les parents se trouvent eux-mêmes dans le dénuement le plus complet.

Il fait donc appel au bon cœur et à la générosité de la population liégeoise pour qu'elle l'aide dans son œuvre en accueillant comme ils le méritent les porteurs de listes de souscriptions. Les dons de toute nature (vêtements, tabacs, victuailles, espèces, etc.) seront acceptés avec vive reconnaissance.

SERAING

Dimanche dernier, s'est formé à Seraing sur l'initiative de Monsieur Libert, un comité dans le but de venir en aide aux soldats prisonniers.

Comme toutes les autres villes, Seraing a voulu montrer qu'elle n'oubliait pas non plus les nôtres de là-bas et que rien ne sera épargné pour atténuer leur sort.

Chaque dimanche, des fêtes seront organisées au profit de l'œuvre.

On annonce déjà pour le dimanche 6 juin prochain une fête Espagnole, qui à Liége, on s'en souvient, rapporta la somme assez rondelette de fr. 2898.45.

Des listes de souscriptions circuleront également parmi toute la commune sur lesquelles les habitants s'engageront à verser de 0.10 à 0.50 centimes par semaine.

Il faut espérer que les habitants réserveront bon acqueil aux membres du Comité qui se sentiront encouragés par la sympathie de leurs concitoyens.

Félicitons l'instigateur, tous les membres et particulièrement M. Joseph Germeau, directeur d'école, qui a bien voulu se charger de la tâche ardue de Président du Comité.

FLEMALLE-HAUTE

Dans le but de secourir nos prisonniers en Allemagne, la commune de Flémalle-Haute organise une tombola placée sous le patronnage du comité de secours de Flémalle. Les billets seront vendus pour la modique somme de 0.10 fr. L tirage sera annoncé ultérieurement.

Etat-Civil

ETAT-CIVIL DE LIEGE

Du 30 mai :

Naissance : 1.

Décès : 3.

Hommes : Mouton Lambert, s. p., 72 ans, rue Basse-Wez, 155, veuf Thonnard ;

Boland Auguste, s. p., 76 ans, rue Dossin, 18, divorcé de Melot, époux Koller.

Femme. Timmermans Clotilde, 22 ans, tailleuse, rue Firquet, 23, célibataire.

Du 31 mai :

Naissances : 2 garçons.

Décès : 7 hommes, 3 femmes.

Hommes : Delouche Jean-B., 76 ans, rue des Meuniers, 7, ép. Tholet ;

Lemaître Michel, graveur sur armes, 76 ans, rue St-Laurent, 126, célibataire ;

Cornélis Jean, s. p., 76 ans, rue Grande Bèche, 31, veuf Rosa ;

Mélon Richard, s. p., 64 ans, quai de la Goffe, 31, célibataire ;

Vervoort Guillaume, journalier, 52 ans, à Seraing, célibataire ;

Wéry Victor, garçon de café, 40 ans, rue Potière, 9, divorcé Vanden Brande, ép. Leclerc ;

Brassine Jean, armurier, 38 ans, rue Burenville, 287, époux Cajot.

Femmes : Consten Emilie, s. p., 64 ans, rue de Visé 4, épouse Colson .

Grosjean Nathalie, élève sage-femme, 25 ans, rue de Mulhouse, 35, célibataire ;

Roufosse Louise, s. p., 16 ans, rue Burenville, 16, célibataire.

PETITES ANNONCES

Les petites annonces sont reçues :

A LIEGE

Bureau du journal, 15, rue du Mouton-Blanc (Au second) ;

A la maison Bellens, rue de la Régence ;

Beaufort, 19, rue St-Hubert.

Liesenborghs, 53, rue de Bruxelles.

Lismonde, 75, rue Ste-Marguerite.

A BRESSOUX

Dewez, boulangerie du Bon Pain, rue Defrance (en face de la Grotte).

A HUY

A la librairie Faust, 50, rue Neuve ;

A VERVIERS

A la librairie Boumal, 50-54, place Verte.

La petite ligne 0,40

Pour offres et demandes d'emploi 0,20

Objets perdus

PERDU dimanche soir, du quai de Fragnée au quai Orban, par rue de Fétinne, montre homme dans bracelet cuir. Rapp. **59, avenue de l'Exposition.** Récompense. 18

PERDU **chien loulou** gris clair, environ 9 mois, répondant au nom de « Princesse » Ramener contre récompense **rue Fond Pirette, 130.** 22

Ventes et Achats divers

VIEUX METAUX. **On désire vendre** vieux **METAUX, fer, cuivre, etc. S'adr. 45, rue Jonruelle, Liége.** C

TREILLIS DE SURETE pour machine **A vendre** d'occasion **TREILLIS-CAGE** de sûreté pour machine. **S'adr. 45. rue Jonruelle, Liége.** D

SACS. On voudrait acheter des vieux sacs. **S'adr. impasse de l'Enfer, Liége. A 9**

Suis acheteur HUILE D'ARACHIDES bonne qualité par fûts. **Faire offres L. D. 40, bureau du journal.** 16

On désire acheter TABLEAUJ ANCIENS et MODERNES. **O. D. Bureau journal.** 17

Demandes d'emplois

ARCHITECTES, AVOCATS, etc. Copies à la machine, **11, rue du Port (Coronmeuse).** 11

Jeune fille de la camp., 18 ans, cherche PL. SERV. b. référ. **Ec. Ernest Outers, Housse-Wandre.** 14

Dem. 27 ans, **cherche pl.** SERVANTE. S'ad. **rue de Gueldre, 3.** Logé ou non. 28

Offres d'emplois

On demande un OPERATEUR LINOTYPISTE. **S'adr. 65, rue du Calvaire, Liége.** (Le matin de 7 1/2 à 8 1/2 h.) B

On demande GARÇON DE COURSES **15, rue du Mouton Blanc** (au second). 19

On demande GARÇON CHARCUTIER, **15, rue Cathédrale.** 23

SAVON. **Disponible** 20,000 k. savon mou consistant sans odeur première qualité garantie pure huile de lin. Prix avantageux. **Ec. 31, rue Chaussée des Prés, Liége.**

On dem. AGENT Liége et environs.

Divers

Machines à coudre, neuves et d'occasion à pied et à main, tous modèles dep. 25 fr. GARANTIES. A personnes honorables FACILITES de paiement.

AIGUILLES 0.80 la dz. Courroies, huile etc. pour toutes marques de machines. **Réparations.** Maison F. HEENS, rue André Dumont, 27, Liége. 10

Le CABINET DENTAIRE de M. et Mme **J. JANCLAES** est transféré du Quai des Pêcheurs, 10, **rue Ste-Marie, 10, Liége.** 21

VÉLOS

„RECORD" *De Dion Bouton et Anglaise*

(d'origine garantie)

ACCESSOIRES en tous genres

Gros - Détail

RÉPARATIONS rapides et soignées.

BICYCLETTES D'OCCASION

VENTE ET ACHATS

MAISON DE CONFIANCE

V. VERPOORTEN, 26, rue de Namur - HUY (25

Messageries BALAK

Liége - 2, r. des Chapelains

(Coin de la rue St-Gilles)

PRIX RÉDUITS DE TRANSPORTS

de Liége

pour toute la Belgique et vice-versa

Encaissement de Quittances

en Belgique et Hollande

Service spécial de transports vers les pays — neutres — (20

L'Economie Populaire

Société Anonyme

Siège social :

Liége, rue Lairesse, 22

Epiceries, Vins, Liqueurs, etc.

SUCCURSALES :

Liége, rue St-Gilles, 89.

» rue Sous-l'Eau, 54.

A Wandre ; Jupille ; Lize-Seraing ; Mertier ; Queue-du-Bois ; Cheratte ; et Grivegnée.

Cafés torréfiés. Ko. 2.45 ; 2.75 ; 2.95 ; 3.25 ; et 3.45.

Chicorées en paq. Chromos extra et tamisée, 0.15.

Cafetière flamande, 0.18. — **Pacha, 0.15**; 0,20 ; et 0.40.

St-Michel (article recommandé), 0.25.

Vigor : Aliment à base de farine d'Avoine pour les enfants, adultes et personnes d'âge, donne force, santé et vigueur, le paquet, 1 L. 0.60.

Farine fermentante Backers Fleur pour pour gâteaux, pâtisserie, etc., le paquet, 1 L. 0,75.

Perles de Nizam, Maïzena Indian Corn, Flocons de Maïs, Fleur d'Avoine, Crème de Riz, Crème de Blé, Fécule et Semoule en paquet de 250 gr.

Pâtes, Vermicelle, Macaroni et Nouilles. Riz et Légumes secs.

Huile d'Olive authentique (Benoit Mayrargue fils et Cie) de Nice, le litre, 3.95.

Fortifiant-apéritif VIN-RÉGIS,

la bouteille 1,75 et 1/2 0,90 v. n. c.

Bordeau rouge *Mont-ferrant* **1919, la** Barrique de 220 lit. 295 francs.

Bourgogne rouge *Monthilie* **1910, la** Barrique de 220 lit. 385 francs.

Bordeaux, Bourgognes blancs et rouges, Malaga, Porto et Madères en bouteilles. 12

A la Vierge Noire

Van den Bergh-Delhauteur

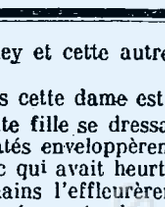
Rue St-Pierre, 26

HUY-NORD

Lunages en tous genres

Blanc, Lingerie, Jupons, Corsets.

CONFECTION OUVRIÈRE



A notre fidèle clientèle

Nous avons le plaisir d'annoncer que malgré toutes les difficultés présentes nous avons toujours maintenu un stock suffisant de MACHINES A ECRIRE NEUVES et D'OCCASION de toutes marques ; de DUPLICATEURS et desfournitures y relatives : STENCILS, ENCRES, CARBONS, RUBANS, BASSINS et DRAPS A COPIER, FEUTRES, PORTE COPIES, RELIEURS, etc. ainsi que notre réputé ATELIER DE REPARATIONS et notre service de TRAVAUX DE COPIE A LA MACHINE.

ACHAT, LOCATION, ECHANGE DE TOUS APPAREILS

HEENS Frères, L. C. Smith & Bros, Cie, Liége

Rue André Dumont, 27. 16

CHAUSSURES EN GROS

MAISON J. OLIVIER-NOTTET & FILS

Rue Saint-Léonard, 141-143, Liége

Stock important et très varié permettant de servir la clientèle sans retard malgré les difficultés du temps présent.

Feuilleton de *L'Echo de Liége* No 1

MAGALI

par M. Delly

Bien que son front ne resplendît que de jeunesse ; bien qu'elle n'eût ni diadème ni manteau de Damas, je veux qu'en gloire elle soit élevée, comme une reine.

F. MISTRAL, *Mireille.*

I.

L'aube paraissait, un peu brouillée, une lueur incertaine flottait sur la campagne à travers laquelle le train filait en jetant des coups de sifflet stridents. Dans le wagon, bien chauffé cependant, une fraîcheur pénétrante qui refroidissait la voyageuse malgré le vêtement fourré dont elle était couverte.

Peu à peu, Mlle Nouey sortit de la somnolence qui l'avait envahie, depuis quelques heures. Ses yeux s'ouvrirent, sa main, par un geste machinal de femme soigneuse, lissa les bandeaux châtains qui encadraient son visage mince, un peu flétri.

Elle se redressa enfin, complètement éveillée, secoua son vêtement où s'étaient formés quelques plis... En même temps son regard se dirigeait vers l'autre extrémité du wagon. Là se trouvaient une dame enveloppée d'une mante noire de piètre apparence et deux enfants de huit à dix ans. En montant dans ce compartiment au milieu de la nuit, Mlle Nouey les avait trouvés-là... Et la dame avait conservé exactement la même position qu'elle lui avait vue alors, la tête tournée vers la vitre et cachée entre les mains, sans un mouvement autre que celui imprimé par le train.

En face d'elle, les enfants étaient immobiles, serrés l'un contre l'autre, très éveillés, eux, et visiblement grelottants sous leurs vêtements râpés. Ils étaient tous deux minces et frêles, mais ne se ressemblaient pas. La petite fille qui semblait l'aînée, avait un visage au teint mat, aux traits un peu forts, et une superbe chevelure blond cendré tombant en deux longues nattes sur ses épaules. La physionomie du petit garçon était plus fine, plus délicate ; son teint ressortait, très blanc, près des boucles brunes qui ombrageaient son front.

Le regard compatissant de Mlle Nouey avait eu vite fait d'embrasser tous ces détails. Elle était accoutumée à coudoyer bien des misères cachées dans ses visites de charité à travers Paris et Londres, elle avait un flair quasi infaillible pour discerner les pauvres honteux... Et quelque chose s'éveillait dans son cœur devant ce trio inconnu, devant la gravité mélancolique empreinte sur ces pâles visages d'enfants dont l'extrême distinction l'avait aussitôt frappée.

La portière fut tout à coup ouverte, un contrôleur parut sur le seuil...

— Vos billets, s'il vous plaît.

Mlle Nouey tendit le sien... Les enfants tournèrent la tête, mais la dame ne bougea pas.

— Vos billets, madame ! dit l'homme en haussant la voix.

Pas de réponse.

— Elle dort bien, cette dame ! observa-t-il. Vous ne savez pas où sont ses billets, les enfants

— Si je sais, dit la petite fille avec un léger accent anglais. Ne réveillez pas maman.

Elle se leva, prit un sac posé près de sa mère et en sortit trois billets.

— Ce sont des billets de troisième... et vous êtes en première ici ! Eh bien ! vous ne vous gênez pas !

— Nous sommes en première dit la petite fille en le regardant avec surprise. Nous ne savions pas... Maman était si fatiguée qu'elle est montée dans le premier wagon venu.

— Oui, racontez-moi des histoires... Si vous croyez que ça va prendre ! Il faut payer le supplément, ou sans cela.

Un geste significative acheva la phrase.

La petite fille eut une exclamation d'effroi.

— Payer le supplément !... Mais nous n'avons presque plus d'argent !

Ça ne me regarde pas, il fallait faire attention... Allons, réveillez votre maman, je ne peux pas poser deux heures ici.

Une expression de regret passa sur la physionomie de l'enfant, ses yeux, de magnifiques prunelles sombres et veloutées, enveloppèrent d'un tendre regard sa mère toujours immobile. Puis se penchant, elle appela doucement en anglais ;

— Maman ! Maman !

La dame n'eut pas un mouvement... La petite leva les yeux vers le contrôleur, un regard suppliant.

— Je ne peux la réveiller, elle dort si bien !

— Ah ! mais, en voilà assez ! C'est moi qui vais m'en charger, alors.

Mlle Nouey se levait pour mettre fin à cette scène pénible en payant le supplément demandé... Mais le train, passant probablement sur un point de la voie en réparation, eut une violente secousse qui la rejeta à sa place... Et là-bas l'inconnue, ballottée, tomba en avant comme une masse.

Les enfants eurent un cri d'effroi, auquel répondirent une exclamation de Mlle Nouey et cette autre du contrôleur :

— Mais cette dame est morte !

La petite fille se dressa debout, ses yeux dilatés enveloppèrent le visage tout blanc qui avait heurté la banquette, ses mains l'effleurèrent doucement elle glissa évanouie dans les bras que lui tendait Mlle Nouey.

— Eh bien ! en voilà une histoire ! murmura le contrôleur. Heureusement encore que nous arrivons bientôt.

Mlle Nouey emporta l'enfant à l'autre extrémité du compartiment, elle fit de même pour le petit garçon qui demeurait immobile, tremblant de tous ses membres.

Puis elle revint s'assurer que le contrôleur avait dit vrai.

Hélas ! on n'en pouvait douter ! Une mort subite avait frappé cette femme, peut-être avant l'entrée de Mlle Nouey dans le wagon.

— Pauvre créature ! murmura-t-elle en regardant avec une douloureuse compassion ce visage délicat, jeune encore, mais extrêmement flétri, cette chevelure brune déjà semée de fils d'argent, et les petites mains, fort jolies de forme, mais brunies par des travaux de ménage.

Paris approchait... Cinq minutes encore... Et, avec un soupir de soulagement, Mlle Nouey vit le train entrer en gare.

Le contrôleur s'éloigna pour chercher de l'aide... Quelques instants plus tard, l'étrangère était emportée par deux hommes, tandis qu'un autre enlevait dans ses bras l'enfant toujours évanouie. Mlle Nouey suivit celui-ci, tenant par la main le petit garçon, auquel elle murmurait de douces paroles.

Ce fut elle qui réussit, après bien des soins, à faire revenir la petite fille de son évanouissement. Elle redoutait beaucoup cet instant... Et, de fait, l'enfant, en se rappelant soudain ce qui s'était passé, eut une terrible crise de désespoir que Mlle Nouey ne put calmer qu'après de longs efforts.

Mais il était navrant de voir cette petite figure désolée, d'entendre les sanglots du petit garçon agenouillé près de sa sœur.

— Maman ! Maman ! murmurait celle-ci en se tordant les mains. Ce n'est pas possible, madame, elle vit, n'est-ce pas !

— Ma pauvre chérie ! disait tendrement Mlle Nouey en la pressant entre ses bras.

Et, apercevant une petite croix d'ivoire qui sortait du corsage de l'enfant elle ajouta ;

A suivre

E. Renier, impr. Liége, imp. de l'Enfer.